

**Liste et définitions des catégories  
d'emplois et des niveaux de complexité**

## **La catégorie d'emplois de gestionnaires**

Les gestionnaires planifient, organisent, dirigent et contrôlent les activités et les ressources des administrations municipales. Ils établissent la direction à suivre selon les politiques formulées par les représentants municipaux élus ou selon les normes gouvernementales. Le personnel cadre détient l'autorité requise pour prendre des décisions qui lient l'employeur. Cette catégorie comprend le personnel qui a pour fonctions de planifier les opérations et les budgets, de répartir, de coordonner et de surveiller l'exécution du travail.

Trois niveaux de complexité sont associés aux emplois de gestionnaires: gestionnaire de premier niveau (niveau 1), intermédiaire (niveau 2) et supérieur (niveau 3). Le gestionnaire de premier niveau (niveau 1) coordonne l'exécution du travail et s'assure de sa qualité. Les activités supervisées sont assez similaires entre elles. Il règle les problèmes par une intervention immédiate ou une planification à court terme. Il peut imposer des mesures disciplinaires aux employés sous son autorité ou en recommander formellement l'imposition à une autorité supérieure. Il supervise du personnel non affecté à la gestion.

Le gestionnaire intermédiaire (niveau 2) planifie, organise et dirige les opérations et les budgets, conformément aux objectifs fixés par la haute direction. Il élabore des plans d'action à court et moyen termes pour répondre aux modalités d'exploitation de l'unité dont il est responsable. Le gestionnaire intermédiaire doit coordonner son action avec celles des responsables des autres fonctions ou sous-fonctions de l'organisation. Il conseille les gestionnaires supérieurs quant aux orientations à donner à son unité. Il peut superviser autant des gestionnaires que du personnel non affecté à la gestion.

Quant au gestionnaire supérieur (niveau 3), il est membre de la haute direction et dépend directement du conseil d'administration, du conseil municipal, du président, du directeur général ou du maire. Il élabore les grandes orientations, les priorités et les objectifs de son unité administrative. Il veille à ce que l'élaboration et la mise en oeuvre des plans et programmes soient en lien avec les grandes orientations énoncées. Il règle les problèmes touchant une ou plusieurs disciplines en utilisant ses connaissances approfondies de la gestion. Ses décisions ont un impact majeur sur l'ensemble de l'organisation.

## **La catégorie d'emplois de professionnels**

Les principales activités des emplois de professionnels se rapportent à la conception, l'élaboration, l'analyse et l'évaluation des normes, procédés, systèmes et politiques pour le fonctionnement de l'organisation. Le travail est principalement de nature intellectuelle. Il requiert généralement une scolarité de niveau universitaire ou l'équivalent.

On y retrouve trois niveaux de complexité: le niveau d'entrée et d'apprentissage (niveau 1), le niveau de fonctionnement autonome (niveau 2) et le niveau de chef d'équipe ou de spécialiste (niveau 3). Le niveau d'entrée et d'apprentissage (niveau 1) réfère à des postes dont les tâches sont de nature courante, et où le titulaire remplit progressivement les attributions caractéristiques de son corps d'emploi. Les décisions prises à ce niveau concernent des éléments courants. L'autonomie au travail est restreinte et les tâches sont effectuées sous les directives détaillées d'un supérieur immédiat.

Le niveau de fonctionnement autonome (niveau 2) réfère à des postes dont les tâches sont accomplies par le titulaire de façon autonome. Ce dernier peut exercer des fonctions de support technique, de conception et d'analyse où il est appelé à formuler des recommandations. Il peut aussi exercer des fonctions de

supervision mais cette activité n'est pas de nature régulière et continue. Il travaille sous la surveillance générale d'un supérieur immédiat qui examine la qualité du jugement et le respect des normes une fois le travail terminé.

Le niveau 3 peut se subdiviser en deux types, soit les niveaux de chef d'équipe et de spécialiste. Le niveau de chef d'équipe se caractérise par la supervision, la coordination et la planification de ressources parmi lesquelles aux moins trois sont de même corps d'emploi. Toutefois, l'emploi ne doit pas comporter plus de 50 % des tâches dédiées à la gestion. Le niveau de spécialiste est un niveau où le titulaire, en vertu de ses compétences, oriente l'accomplissement du travail et résout les cas les plus complexes. Il travaille sous une supervision restreinte.

### **La catégorie d'emplois de cols blancs**

Les emplois de cols blancs comprennent le personnel de bureau et les techniciens. Les emplois techniques regroupent le personnel dont les principales activités se rapportent à l'exécution de travaux spécialisés, à la conception et à la réalisation des mécanismes facilitant l'application des normes, procédés, programmes et systèmes. L'accomplissement des tâches reliées à ce genre d'emploi requiert généralement une scolarité de niveau collégial ou l'équivalent.

Les emplois de bureau sont des emplois d'exécution qui comportent des fonctions de préparation, regroupement, transcription, conservation et distribution de documents et de données. Ils comportent aussi des fonctions de renseignements et l'opération de machines de bureau.

Les niveaux de complexité associés aux emplois de cols blancs sont les mêmes que ceux des emplois de professionnels définis précédemment.

### **La catégorie d'emplois de cols bleus**

Les tâches reliées aux emplois de cols bleus sont principalement manuelles. Les cols bleus exécutent différentes tâches inhérentes à l'entretien des espaces publics ou à l'entretien de l'équipement nécessaire aux travaux publics. Les ouvriers et les employés de service font partie de cette catégorie.

Les niveaux de complexité associés aux emplois de cols bleus sont les mêmes que ceux des emplois de professionnels définis précédemment.

### **La catégorie d'emplois de policiers**

Les emplois de policiers regroupent le personnel qui assure la protection de la population, veillent à la détection et à la prévention du crime et accomplissent des tâches pour le maintien de la loi et de l'ordre. Ils remplissent les fonctions suivantes: patrouiller; enquêter sur les délits criminels et arrêter les suspects; secourir les victimes; élaborer des programmes de prévention du crime, d'information publique et de sécurité.

Deux niveaux de complexité sont identifiés pour cette catégorie d'emplois. Le niveau d'entrée et d'apprentissage (niveau 1) n'est pas considéré ici, les recrues étant exclues de l'enquête. Le niveau 2 est le niveau de fonctionnement autonome tel que défini précédemment pour les professionnels, cols blancs et cols bleus. Enfin, on retrouve le niveau de chef d'équipe (niveau 3), qui est défini comme suit pour les emplois du domaine de la sécurité publique: poste de complexité supérieure qui demande de planifier, organiser, coordonner, diriger et contrôler les activités d'une relève (équipe) et d'assurer la continuité des opérations

d'une relève à l'autre. Le titulaire doit transmettre les informations et directives nécessaires à la réalisation des opérations et superviser les interventions. Il doit aussi agir à titre de personne-ressource pour les membres de sa relève. Le poste peut être syndiqué ou non syndiqué.

### **La catégorie d'emplois de pompiers**

Les emplois de pompiers sont ceux reliés aux activités de lutte et de prévention des incendies; le personnel de cette catégorie prête également main-forte dans d'autres situations d'urgence. Les fonctions principales visent à répondre aux alertes d'incendie et autres situations d'urgence, à sauver les victimes, à contrôler et éteindre les incendies, à informer et éduquer le public au sujet de la prévention des incendies.

Deux niveaux de complexité sont identifiés pour cette catégorie d'emplois; il s'agit du niveau de fonctionnement autonome (niveau 2) et du niveau de chef d'équipe (niveau 3). Les définitions sont les mêmes que pour la catégorie des policiers.

**Liste et définition des emplois repères**

## Liste des emplois repères

---

### Emplois de gestionnaires

101	Directeur général (niveau 3)
103	Trésorier (niveau 3)
105	Directeur des infrastructures municipales (niveau 3)
107	Contremaître (travaux publics et métiers) (niveau 1)
109	Directeur des ressources humaines (niveau 3)
111	Greffier (niveau 3)
113	Premier responsable de l'urbanisme (niveau 3)
115	Premier responsable de l'informatique (niveau 3)
117	Responsable de l'usine de filtration (niveau 2)
119	Directeur des services récréatifs et communautaires (niveau 3)
121	Premier responsable de la bibliothèque (niveau 2)
123	Gérant d'aréna (niveau 2)

### Emplois de professionnels

203	Professionnel en gestion des ressources humaines (niveaux 1, 2, 3)
204	Professionnel en gestion financière (niveaux 1, 2, 3)
205	Analyste des procédés administratifs (niveaux 1, 2, 3)
206	Informaticien (niveaux 1, 2, 3)
207	Ingénieur (niveaux 1, 2, 3)
208	Professionnel en aménagement du territoire (niveaux 1, 2, 3)
213	Professionnel en sports, loisirs et culture (niveaux 1, 2, 3)

### Emplois de cols blancs

304	Technicien en documentation/bibliotechnicien (niveaux 1, 2, 3)
307	Technicien en génie (niveaux 1, 2, 3)
308	Technicien en informatique (niveaux 1, 2, 3)
404	Magasinier (niveaux 1, 2, 3)
407	Personnel de soutien en administration (niveaux 1, 2, 3)
409	Personnel de secrétariat (niveaux 1, 2, 3, 4)
410	Inspecteur (agraire, bâtiment, municipal) (niveaux 1, 2, 3)
412	Téléphoniste-réceptionniste (niveau 2)
413	Opérateur 9-1-1 (niveaux 1,2)

### Emplois de cols bleus

503	Conducteur de véhicules légers (niveau 2)
504	Conducteur de véhicules lourds (niveau 2)
506	Électricien d'entretien (niveaux 1, 2, 3)
508	Journalier ou préposé aux terrains (niveau 2)
512	Menuisier d'entretien (niveaux 1, 2)
515	Peintre d'entretien (niveaux 1, 2)
516	Plombier d'entretien (niveaux 1, 2)
518	Préposé à l'entretien ménager (niveau 2)
519	Opérateur de machinerie lourde (niveau 2)
520	Préposé aux réseaux (aqueduc et égouts) (niveau 2)
521	Préposé à l'aréna (niveaux 2, 3)
902	Opérateur d'usine de filtration (niveau 2)

### Emplois de policiers

601	Premier responsable du Service de police (niveau 3)
602	Chargé de relève ou chargé d'enquête au criminel (niveau 3)
603	Enquêteur au criminel (niveau 2)
604	Agent de police (niveau 2)

### Emplois de pompiers

701	Premier responsable du Service des incendies : temps plein (niveau 3)
702	Responsable d'une relève en caserne : temps plein (niveau 3)
703	Responsable d'une relève en caserne : temps partiel (niveau 3)
704	Pompier régulier à temps plein (niveau 2)
705	Pompier régulier à temps partiel (niveau 2)

# Emplois de gestionnaires

## DIRECTEUR GÉNÉRAL

101

**Sommaire des responsabilités** : le directeur général est le fonctionnaire principal de la municipalité. Sous l'autorité du conseil ou du comité exécutif, le titulaire de ce poste est responsable de l'administration de la municipalité et à ce titre, planifie, organise, dirige et contrôle les activités de la municipalité.

**Principales fonctions** : assure les communications entre les différents intervenants de la municipalité; examine les plaintes et les réclamations contre la municipalité; étudie les projets de règlements de la municipalité et voit à l'application des règlements et autres décisions du conseil municipal; supervise la préparation des budgets, plans, programmes ou projets et les soumet, et émet son avis et ses recommandations aux séances du conseil, du comité exécutif ou des commissions auxquelles il assiste; assure une saine administration des deniers publics et en fait rapport aux personnes concernées; détermine les objectifs généraux de la Ville et des services municipaux en collaboration avec le conseil municipal et s'assure de leur diffusion.

<b>Conditions d'accès</b> Diplôme d'études universitaires de premier ou de deuxième cycle en administration, génie, comptabilité ou autre combinaison de formation et d'expérience équivalente reconnue par l'autorité compétente	<b>Exemples d'appellations d'emploi</b> Aucun
<b>Condition de pratique</b> Aucune	<b>À exclure de cet emploi</b> Secrétaire-trésorier, Greffier, Trésorier, Directeur d'arrondissement, Directeur d'un service, Directeur du cabinet du maire, Conseiller expert
<b>Expérience généralement requise</b>	
Posséder un minimum de 10 années d'expérience de gestion dans le domaine de l'administration municipale, dont au moins 5 ans d'expérience dans une fonction similaire.	

**Niveau de complexité** : Gestionnaire supérieur

### Domaines d'activité

Non applicable

**TRÉSORIER****103**

**Sommaire des responsabilités** : sous l'autorité du directeur général, le titulaire de ce poste planifie, organise, dirige et contrôle les activités financières de la municipalité.

**Principales fonctions** : administre l'ensemble des opérations reliées à la préparation et au contrôle du budget; gère les différentes sources de revenus de la municipalité; planifie, coordonne et supervise les activités afférentes à la taxation, la perception, la comptabilité, l'évaluation et l'approvisionnement; supervise la préparation des états financiers de la municipalité; administre les fonds de la Ville et s'assure d'une liquidité monétaire suffisante à la gestion quotidienne; exécute toutes les fonctions qui lui sont attribuées par la loi.

<p><b>Conditions d'accès</b></p> <p>Diplôme d'études universitaires de premier cycle dans un champ de spécialisation approprié (administration, sciences comptables et/ou financières)</p> <p><b>Condition de pratique</b></p> <p>Membre d'un ordre professionnel, soit à titre de CA, CMA, CGA (de préférence)</p>	<p><b>Exemples d'appellations d'emploi</b></p> <p>Directeur Service financier et trésorerie, Directeur du Service des finances, Directeur de la trésorerie, Directeur du Service des finances et de la trésorerie, Premier responsable du Service des finances et de la trésorerie</p> <p><b>À exclure de cet emploi</b></p> <p>Trésorier adjoint, Secrétaire-trésorier, Directeur de l'administration, Chef de division, Responsable de l'administration</p>
<p style="text-align: center;"><b>Expérience généralement requise</b></p> <p>Posséder un minimum de 5 à 10 années d'expérience pertinente en comptabilité ou dans un domaine connexe, de préférence dans le milieu municipal.</p>	

**Niveau de complexité** : Gestionnaire supérieur

**Domaines d'activité**

Non applicable

**DIRECTEUR DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES**

**105**

**Sommaire des responsabilités** : sous l'autorité du directeur général, le titulaire de ce poste planifie, organise, dirige et contrôle les activités reliées aux infrastructures municipales.

**Principales fonctions** : assume la gestion de l'ensemble des opérations et des activités municipales notamment les travaux de construction, de réfection, d'aménagement et d'entretien des services publics et des équipements municipaux; assure la conception des infrastructures municipales, et vérifie et contrôle les travaux d'ingénierie de la municipalité.

<p><b>Conditions d'accès</b> Diplôme d'études universitaires en génie civil</p> <p><b>Condition de pratique</b> Membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec (obligatoire)</p>	<p><b>Exemples d'appellations d'emploi</b> Directeur des services techniques, Responsable des services techniques, Chef des services techniques, Directeur des travaux publics, Responsable des travaux publics, Responsable des services techniques et de l'ingénierie, Directeur de l'ingénierie et des travaux publics, Directeur du Service des travaux publics</p> <p><b>À exclure de cet emploi</b> Ingénieur municipal, Surintendant aux travaux publics ou aux services techniques, Contremaître</p>
<p style="text-align: center;"><b>Expérience généralement requise</b></p> <p>Posséder un minimum de 10 années d'expérience en génie civil, dans le milieu municipal de préférence.</p>	

**Niveau de complexité** : Gestionnaire supérieur

**Domaines d'activité**

**1. Travaux publics** : administre l'ensemble des activités reliées à l'entretien, la réparation et les opérations des services municipaux tels que les travaux de voirie, de traitement des eaux, d'aqueducs et d'égouts. Identifie les besoins en matière d'équipement et de machinerie et les soumet à l'autorité compétente. Pour que le poste soit apparié à ce domaine, le titulaire doit effectuer **au moins 75 % de ses tâches dans le domaine des travaux publics.**

**2. Services techniques** : administre la conception et le développement des infrastructures municipales tels les réseaux d'aqueducs et d'égouts, les travaux de développement, de la voirie, de l'usine de traitement des eaux et d'aménagement des parcs. Est responsable de l'ensemble des projets de construction

entrepris par la Ville et fournit l'expertise technique requise par les activités ou projets d'immobilisation et de gestion de la municipalité. Pour que le poste soit apparié à ce domaine, le titulaire doit effectuer **au moins 75 % de ses tâches dans le domaine des services techniques.**

**3. Travaux publics et services techniques** : pour que le poste soit apparié à ce domaine d'activité, le titulaire doit allouer **au moins un tiers de son temps au domaine des travaux publics ET au moins un tiers de son temps aux services techniques.** Donc, pour l'ensemble des tâches, le titulaire de ce poste doit accorder au moins les deux tiers de son temps aux domaines des travaux publics et des services techniques.

**CONTREMAÎTRE (travaux publics et métiers)****107**

**Sommaire des responsabilités** : sous l'autorité du gestionnaire intermédiaire ou supérieur, le titulaire de ce poste organise, prépare et surveille les activités opérationnelles reliées à l'entretien et la réparation des infrastructures municipales et des édifices municipaux.

**Principales fonctions** : dirige, coordonne, contrôle et prépare l'exécution des travaux en utilisant de façon optimale les ressources humaines, financières et matérielles à sa disposition; rédige divers rapports administratifs; règle les situations difficiles et résout les problèmes d'opérations; détient le pouvoir d'imposer des sanctions disciplinaires aux employés sous son autorité ou d'en recommander l'imposition à son supérieur immédiat.

<p><b>Conditions d'accès</b></p> <p>Diplôme d'études collégiales en génie civil ou en génie mécanique ou son équivalent<sup>1</sup></p> <p><b>Condition de pratique</b></p> <p>Aucune</p>	<p><b>Exemples d'appellations d'emploi</b></p> <p>Contremaître général, Superviseur (qui supervise du personnel qui n'est pas affecté à la gestion), Contremaître voirie, Contremaître aqueduc-égout, Contremaître mécanique, Contremaître hygiène du milieu</p> <p><b>À exclure de cet emploi</b></p> <p>Surintendant, Superviseur (qui supervise du personnel affecté à la gestion), personne travaillant dans les domaines du contrôle et du traitement des eaux ainsi que de l'horticulture</p>
<p style="text-align: center;"><b>Expérience généralement requise</b></p> <p>Posséder un minimum de 2 à 3 années d'expérience en lien avec le domaine d'activité.</p>	

**Niveau de complexité** : Gestionnaire de premier niveau

**Domaines d'activité**

**1. Travaux publics** : dirige et coordonne une équipe d'ouvriers affectée aux activités opérationnelles reliées aux travaux publics (voirie, aqueduc et égout, machinerie, etc.).

**2. Métiers** : dirige et coordonne une équipe d'ouvriers affectée aux différents corps de métier (plomberie, peinture, mécanique, électricité, etc.).

Note : Si la scolarité exigée n'est pas un diplôme collégial, une expérience de plusieurs années en lien avec le domaine d'activité est requise.

**DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES**

**109**

**Sommaire des responsabilités** : sous l'autorité du directeur général, le titulaire de ce poste planifie, organise, dirige et contrôle les activités d'un service des ressources humaines et du personnel.

**Principales fonctions** : assiste et conseille les autorités visées sur toute question relative à la gestion des ressources humaines, à l'administration du personnel, aux relations du travail et/ou relations industrielles; est responsable du recrutement, de l'embauche, de la formation et de l'évaluation du personnel ainsi que de la négociation, de l'application et de l'interprétation des conventions collectives, des programmes d'avantages sociaux et des assurances collectives de la Ville ainsi que de la gestion de la santé et sécurité au travail; planifie les besoins en ressources humaines de concert avec les directeurs des différents services.

<p><b>Conditions d'accès</b></p> <p>Diplôme d'études universitaires en gestion des ressources humaines, en relations industrielles ou dans une autre discipline appropriée</p> <p><b>Condition de pratique</b></p> <p>Membre de l'Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec (de préférence)</p>	<p><b>Exemples d'appellations d'emploi</b></p> <p>Directeur du Service des ressources humaines, Directeur des ressources humaines, Directeur du Service du personnel, Directeur du personnel</p> <p><b>À exclure de cet emploi</b></p> <p>Directeur de la rémunération, Directeur des relations du travail, Directeur de la formation, Directeur du recrutement, Responsable de la santé et sécurité au travail, Conseiller en ressources humaines, Agent de gestion des ressources humaines ou du personnel</p>
<p style="text-align: center;"><b>Expérience généralement requise</b></p> <p>Posséder un minimum de 10 années d'expérience dans le domaine de la gestion des ressources humaines et en relations du travail ainsi qu'une expérience immédiate en négociation de conventions collectives, de préférence dans le milieu municipal.</p>	

**Niveau de complexité** : Gestionnaire supérieur

**Domaines d'activité**

Non applicable

Note : Pour que le poste soit apparié à ce corps d'emploi, le titulaire doit effectuer plus des deux tiers de ses tâches comme directeur des ressources humaines.

**GREFFIER**

**111**

**Sommaire des responsabilités** : sous l'autorité du directeur général, le titulaire de ce poste planifie, organise, dirige et contrôle l'ensemble des activités reliées à la gestion des affaires juridiques de la municipalité, à la tenue du greffe de la Ville, à la supervision des travaux de la cour municipale et à la gestion des documents.

**Principales fonctions** : administre avec compétence en tant qu'officier légal et en vertu de la Loi sur les cités et villes les affaires du conseil municipal; remplit les fonctions de président d'élection lors des élections municipales; prépare les projets de règlements, contrats ou conventions nécessaires; assume la garde des livres, registres, plans, cartes, archives et autres documents et papiers appartenant à la municipalité, ou qui sont produits, déposés et conservés dans le bureau de la municipalité; représente la Ville à la cour lorsque nécessaire.

<p><b>Conditions d'accès</b> Diplôme d'études universitaires en droit</p> <p><b>Condition de pratique</b> Membre du Barreau du Québec ou de la Chambre des notaires du Québec (obligatoire)</p>	<p><b>Exemples d'appellations d'emploi</b> Directeur des services juridiques et Greffier, Directeur du Service du greffe</p> <p><b>À exclure de cet emploi</b> Greffier adjoint, Directeur des services juridiques, Greffier de la cour municipale, Conseiller juridique, Avocat, Notaire, Responsable ou Chef du contentieux, Archiviste, Secrétaire du conseil municipal</p>
<p style="text-align: center;"><b>Expérience généralement requise</b></p> <p>Posséder un minimum de 10 années d'expérience dans la pratique du droit et une expérience de la gestion des affaires juridiques d'une municipalité.</p>	

**Niveau de complexité** : Gestionnaire supérieur

**Domaines d'activité**

Non applicable

**PREMIER RESPONSABLE DE L'URBANISME**

**113**

**Sommaire des responsabilités** : sous l'autorité du directeur général, le titulaire de ce poste conçoit et implante des programmes d'aménagement de l'espace urbain et contrôle l'application de la réglementation d'urbanisme et de l'émission des permis et certificats.

**Principales fonctions** : élabore des politiques en matière de développement urbain, des parcs, des installations, des activités de loisirs et environnementales; assume la responsabilité des politiques, des programmes, des stratégies, des plans d'action de la Ville relatifs au développement et voit à leur mise en œuvre; approuve l'émission des permis et élabore l'application des règlements relatifs à l'urbanisme, la construction et autres règlements du conseil; négocie des ententes entre la Ville, les promoteurs et le secteur public et voit à l'accueil des promoteurs.

<p><b>Conditions d'accès</b> Diplôme d'études universitaires en urbanisme</p> <p><b>Condition de pratique</b> Membre de l'Ordre professionnel des urbanistes du Québec (obligatoire)</p>	<p><b>Exemples d'appellations d'emploi</b> Directeur de l'urbanisme, Directeur du Service de l'urbanisme, Responsable de l'urbanisme, Directeur urbanisme et développement, Directeur du Service d'urbanisme et du développement socio-économique, Directeur du Service de la planification urbaine</p> <p><b>À exclure de cet emploi</b> Urbaniste non affecté à la gestion, Chef de division urbanisme, Directeur des travaux publics, Responsable des permis et certificats</p>
<p style="text-align: center;"><b>Expérience généralement requise</b></p> <p>Posséder un minimum de 10 années d'expérience en urbanisme ou dans un domaine connexe.</p>	

**Niveau de complexité** : Gestionnaire supérieur

**Domaines d'activité**

Non applicable

Note : Pour que le poste soit apparié à ce corps d'emploi, le titulaire doit effectuer plus des deux tiers de ses tâches comme premier responsable de l'urbanisme.

**PREMIER RESPONSABLE DE L'INFORMATIQUE****115**

**Sommaire des responsabilités** : sous l'autorité du directeur général, le titulaire de ce poste planifie, organise, dirige et contrôle toutes les activités du Service de l'informatique et assure le développement de l'informatique pour tous les services municipaux.

**Principales fonctions** : coordonne les activités de planification, de normalisation et d'utilisation des technologies de l'information; gère l'exploitation des équipements, et supervise et gère le développement, l'entretien, l'intégration des systèmes informatisés et l'intégrité des données de l'entreprise; assure les liens avec les fournisseurs pour les services informatisés; gère l'ensemble des activités relatives aux systèmes d'applications informatiques, notamment en architecture de système, en analyse organique et fonctionnelle et en conception de logiciels; gère l'ensemble des activités relatives à la maintenance des fonctions bureautiques, au soutien aux utilisateurs, à la formation et au perfectionnement du personnel; gère l'ensemble des activités de soutien et de production, y compris l'administration et la surveillance des processeurs et de l'équipement périphérique, l'établissement du langage de gestion des travaux, la saisie et le contrôle des données, l'exploitation du réseau, la bibliothèque des bandes magnétiques et la documentation d'exploitation.

<p><b>Conditions d'accès</b> Diplôme d'études universitaires en informatique ou dans un domaine approprié</p> <p><b>Condition de pratique</b> Aucune</p>	<p><b>Exemples d'appellations d'emploi</b> Responsable de l'informatique, Informaticien en chef, Chef de division informatique</p> <p><b>À exclure de cet emploi</b> Consultant en informatique, Analyste en informatique, Ingénieur informatique</p>
<p style="text-align: center;"><b>Expérience généralement requise</b></p> <p>Posséder un minimum de 5 à 10 années d'expérience pertinente dans le domaine.</p>	

**Niveau de complexité** : Gestionnaire supérieur

**Domaines d'activité**

Non applicable

Note : Pour que le poste soit apparié à ce corps d'emploi, le titulaire doit effectuer plus des deux tiers de ses tâches comme premier responsable de l'informatique.

**RESPONSABLE DE L'USINE DE FILTRATION****117**

**Sommaire des responsabilités** : sous l'autorité du gestionnaire supérieur, le titulaire de ce poste participe à l'administration de l'usine de filtration et supervise les procédures de traitement, l'opération du laboratoire et les travaux d'entretien et de réparation faits en régie ou à contrat. Assure une utilisation optimale des ressources humaines, financières et matérielles mises à sa disposition.

**Principales fonctions** : planifie, organise et contrôle l'opération de l'usine et dirige le personnel qui en fait partie; évalue les procédés en vigueur et signale les modifications nécessaires, contrôle la qualité de l'eau par l'interprétation de tests et analyses, apporte les correctifs appropriés; assure et supervise les travaux d'entretien et de nettoyage de l'usine et des équipements; informe le public et prend connaissance des plaintes, fait les vérifications requises et prend les mesures appropriées pour remédier à la situation; émet des recommandations quant à l'évolution du service.

<p><b>Conditions d'accès</b> Diplôme d'études collégiales en techniques d'assainissement des eaux ou l'équivalent</p> <p><b>Condition de pratique</b> Aucune</p>	<p><b>Exemples d'appellations d'emploi</b> Surintendant usine de filtration, Superviseur usine de filtration, Directeur de l'usine de filtration</p> <p><b>À exclure de cet emploi</b> Contremaître affecté à l'usine de filtration</p>
<p style="text-align: center;"><b>Expérience généralement requise</b></p> <p>Un minimum de 3 à 5 années d'expérience dans le domaine.</p>	

**Niveau de complexité** : Gestionnaire intermédiaire

**Domaines d'activité**

Non applicable

Note : Pour que le poste soit apparié à ce corps d'emploi, le titulaire doit effectuer plus des deux tiers de ses tâches comme responsable de l'usine de filtration.

**DIRECTEUR DES SERVICES RÉCRÉATIFS ET COMMUNAUTAIRES**

**119**

**Sommaire des responsabilités** : sous l'autorité du directeur général, le titulaire de ce poste planifie, organise, dirige et contrôle l'ensemble des activités reliées à la gestion administrative et opérationnelle du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

**Principales fonctions** : planifie et réalise les programmes d'activités de son service; perçoit les sommes d'argent provenant des inscriptions aux diverses activités; établit les normes d'affiliation des organismes communautaires et représente la municipalité dans ce domaine en entretenant de bonnes relations avec le milieu; identifie les besoins en équipements et fait des recommandations en ce sens.

<p><b>Conditions d'accès</b> Diplôme d'études universitaires en récréologie ou dans une autre discipline appropriée</p> <p><b>Condition de pratique</b> Aucune</p>	<p><b>Exemples d'appellations d'emploi</b> Directeur du Service des loisirs, Directeur des loisirs et de la culture, Directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, Directeur des services récréatifs et communautaires</p> <p><b>À exclure de cet emploi</b> Directeur de la bibliothèque, Directeur d'un centre culturel, Régisseur, Chef de division, Coordonnateur de programme, Responsable d'une activité, Professionnel en sports et loisirs</p>
<p style="text-align: center;"><b>Expérience généralement requise</b></p> <p>Posséder un minimum de 5 années d'expérience en organisation des loisirs dans le domaine communautaire, culturel et/ou sportif et de plein air. Posséder des connaissances de base en administration.</p>	

**Niveau de complexité** : Gestionnaire supérieur

**Domaines d'activité**

Non applicable

**PREMIER RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE****121**

**Sommaire des responsabilités** : sous l'autorité du gestionnaire supérieur, le titulaire de ce poste développe, planifie, organise et contrôle tous les produits et services que doit offrir une bibliothèque municipale et voit à la promotion de cette dernière. Gère l'ensemble des ressources humaines, financières et matérielles mises à sa disposition.

**Principales fonctions** : prépare et administre le budget ainsi que des demandes de subventions et de financement; analyse diverses données (études, recherches, statistiques...) et à partir des résultats, détermine ou révisé des objectifs et élabore ou révisé des politiques d'acquisition, de développement et de conservation des différentes collections afin de stimuler l'intérêt des citoyens; fait des recommandations au conseil municipal; dirige le développement et l'animation d'activités culturelles et socio-culturelles de la bibliothèque; maintient des relations efficaces auprès de diverses organisations afin de répondre à leurs besoins, et avec d'autres bibliothèques, organismes ou ministères afin d'offrir de meilleurs services et d'améliorer l'efficacité organisationnelle.

<p><b>Conditions d'accès</b></p> <p>Diplôme d'études universitaires de deuxième cycle en bibliothéconomie ou en sciences de l'information</p> <p><b>Condition de pratique</b></p> <p>Aucune</p>	<p><b>Exemples d'appellations d'emploi</b></p> <p>Directeur de la bibliothèque, Chef de la bibliothèque</p> <p><b>À exclure de cet emploi</b></p> <p>Directeur des services récréatifs et communautaires, Bibliothécaire principal (Chef d'équipe), Professionnel en bibliothéconomie</p>
<p style="text-align: center;"><b>Expérience généralement requise</b></p> <p>Posséder un minimum de 3 à 5 années d'expérience professionnelle dans le domaine.</p>	

**Niveau de complexité** : Gestionnaire intermédiaire

**Domaines d'activité**

Non applicable

**GÉRANT D'ARÉNA****123**

**Sommaire des responsabilités** : sous l'autorité du gestionnaire supérieur, le titulaire de ce poste gère l'aréna de la municipalité.

**Principales fonctions** : soumet à son supérieur les prévisions budgétaires du centre sportif et assume la gestion; s'assure de la bonne gestion des heures d'utilisation de la patinoire; gère les sources de revenus provenant de la location des divers équipements; s'assure de la sécurité des lieux et équipements; fait des recommandations à son supérieur sur les coûts d'admission et d'utilisation ainsi que sur le fonctionnement général de l'aréna.

<p><b>Conditions d'accès</b> Détenir au moins un diplôme d'études collégiales en techniques de loisirs</p> <p><b>Condition de pratique</b> Aucune</p>	<p><b>Exemples d'appellations d'emploi</b> Responsable de l'aréna</p> <p><b>À exclure de cet emploi</b> Directeur des services récréatifs et communautaires, Gestionnaire du secteur privé, Préposé à l'aréna</p>
<p><b>Expérience généralement requise</b></p> <p>Posséder un minimum de 3 années d'expérience propre aux attributions d'un gérant d'aréna.</p>	

**Niveau de complexité** : Gestionnaire intermédiaire

**Domaines d'activité**

Non applicable

Note : Pour que le poste soit apparié à ce corps d'emploi, le titulaire doit effectuer plus de 50 % de ses tâches comme gérant d'aréna.

# Emplois de professionnels

## PROFESSIONNEL EN GESTION DES RESSOURCES HUMAINES Niveaux de complexité 1, 2, 3

203

**Sommaire des responsabilités** : conçoit, réalise, élabore, applique et évalue des politiques, des programmes internes et externes et des procédures en matière de ressources humaines et de relations du travail. Agit également comme conseiller auprès des cadres et des employés sur les questions relatives au personnel.

**Principales fonctions** : les tâches varient selon les domaines d'activité.

<b>Conditions d'accès</b> Diplôme d'études universitaires en relations industrielles, en administration ou dans une discipline universitaire appropriée	<b>Exemples d'appellations d'emploi</b> Conseiller en ressources humaines, Consultant en ressources humaines, Recruteur, Analyste de postes, Agent de classification de postes, Agent de rémunération, Agent des relations du travail	
<b>Condition de pratique</b> Membre de l'Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec (de préférence)	<b>À exclure de cet emploi</b> Psychologue industriel, Paie-maître, Formateur de cours spécialisés, Technicien en personnel, Agent en santé et sécurité au travail	
<b>Expérience généralement requise</b>		
Niveau 1 Aucune	Niveau 2 3 ans	Niveau 3 (spécialiste/chef d'équipe) 8 ans

### Domaines d'activité

**1. Dotation** : conçoit et met en œuvre les politiques et les programmes relatifs au recrutement interne et/ou externe, à la mutation, à l'affectation, à la promotion et à l'avancement et effectue la dotation.

**2. Développement organisationnel/formation/perfectionnement** : réalise les activités de planification et d'évaluation liées à la gestion du changement et à l'alignement organisationnel. Élabore des programmes de formation et de perfectionnement à l'échelle de l'organisation pour améliorer les compétences du personnel.

**3. Rémunération et classification** : conçoit et applique les programmes de rémunération visant à rétribuer le personnel de façon équitable. Élabore, prépare et administre les programmes de classification, décrit les postes de travail et rédige les descriptions de tâches.

**4. Relations du travail** : participe aux mandats de négociation des conventions collectives, les négocie, assure une interprétation et une application exactes des termes du contrat et voit au règlement des conflits qui peuvent survenir.

**5. Avantages sociaux** : conçoit et applique les programmes d'avantages sociaux et les régimes de retraite de l'organisation. Assure la conformité du régime à toutes les politiques et lois en matière d'avantages sociaux et fait le suivi du rendement des fonds investis et de l'admissibilité des employés.

**PROFESSIONNEL EN GESTION FINANCIÈRE**  
Niveaux de complexité 1, 2, 3

204

**Sommaire des responsabilités** : organise, contrôle et pratique les activités comptables, budgétaires et financières de l'organisme.

**Principales fonctions** : les tâches varient selon les domaines d'activité.

<p><b>Conditions d'accès</b></p> <p>Diplôme d'études universitaires en sciences comptables, en administration ou dans une autre discipline appropriée</p> <p><b>Condition de pratique</b></p> <p>Membre ou membre stagiaire d'un ordre professionnel reconnu, soit à titre de CA, CMA, CGA (de préférence). L'appartenance à un des ordres comptables doit être identifiée lors de l'appariement de l'emploi.</p>	<p><b>Exemples d'appellations d'emploi</b></p> <p>Comptable, Vérificateur, Analyste en placements, Analyste financier, Conseiller financier, Administrateur de fiducie</p> <p><b>À exclure de cet emploi</b></p> <p>Économiste, Cambiste</p>	
<b>Expérience généralement requise</b>		
Niveau 1 Aucune	Niveau 2 3 ans (excluant le stage)	Niveau 3 (spécialiste/chef d'équipe) 8 ans (excluant le stage)

**Domaines d'activité**

**1. Comptabilité générale** : planifie, organise et administre des systèmes de comptabilité afin d'assurer la surveillance et l'exactitude des opérations comptables ainsi que les préparations des rapports financiers.

**2. Analyse du budget** : collabore à l'élaboration du budget. Évalue et analyse les données financières passées afin d'établir les prévisions budgétaires en vue de contrôler les dépenses.

**3. Prix de revient** : évalue et analyse les coûts de production et d'exploitation afin d'établir le prix de revient des produits/services. Analyse les répercussions et fait les recommandations appropriées.

**4. Fiscalité** : conçoit et applique les programmes fiscaux/monétaires de l'organisation. Fait l'analyse de la comptabilité fiscale en conformité avec les politiques gouvernementales.

**5. Vérification (interne ou externe)** : examine et analyse les documents comptables et registres financiers afin d'assurer leur exactitude en conformité avec les procédures de comptabilité, le code d'éthique et les lois et règlements divers.

**6. Gestion prévisionnelle** : analyse les données enregistrées dans les grands livres et conseille la direction au sujet des placements les plus rentables en ce qui concerne les placements liés à la gestion prévisionnelle.

**ANALYSTE DES PROCÉDÉS ADMINISTRATIFS**  
Niveaux de complexité 1, 2, 3

205

**Sommaire des responsabilités** : exerce des activités d'analyse et de développement de systèmes, méthodes et procédés ayant trait entre autres à l'organisation et au fonctionnement administratif, aux structures de communication, au traitement de l'information par ordinateur ou autrement, et à l'utilisation rationnelle des ressources.

**Principales fonctions** : est chargé plus particulièrement de l'analyse des canaux et des processus de communication, de la conception des moyens pour recueillir de l'information, de l'aménagement des locaux sous l'angle de la distribution des personnes et de l'équipement dans l'espace et de la répartition fonctionnelle des tâches, des appareils utilisés, des méthodes et procédés de réalisation du travail dont certains sont reliés à l'informatique.

<p><b>Conditions d'accès</b> Diplôme d'études universitaires en administration, en informatique de gestion ou dans une autre discipline appropriée</p> <p><b>Condition de pratique</b> Aucune</p>	<p><b>Exemples d'appellations d'emploi</b> Analyste en informatique de gestion, Analyste</p> <p><b>À exclure de cet emploi</b> Ingénieur informatique, Ingénieur en génie de logiciel</p>			
<p align="center"><b>Expérience généralement requise</b></p> <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="text-align: center; width: 33%;">Niveau 1 Aucune</td> <td style="text-align: center; width: 33%;">Niveau 2 3 ans</td> <td style="text-align: center; width: 33%;">Niveau 3 (spécialiste/chef d'équipe) 8 ans</td> </tr> </table>		Niveau 1 Aucune	Niveau 2 3 ans	Niveau 3 (spécialiste/chef d'équipe) 8 ans
Niveau 1 Aucune	Niveau 2 3 ans	Niveau 3 (spécialiste/chef d'équipe) 8 ans		

**Domaines d'activité**

Non applicable

**INFORMATICIEN**  
**Niveaux de complexité 1, 2, 3**

**206**

**Sommaire des responsabilités** : conçoit, analyse, développe et implante des systèmes informatiques à vocation industrielle ou scientifique, ou de gestion dans les organisations, et assure leur maintenance.

**Principales fonctions** : les tâches varient selon les domaines d'activité.

<p><b>Conditions d'accès</b> Diplôme d'études universitaires en informatique ou dans une autre discipline appropriée</p> <p><b>Condition de pratique</b> Aucune</p>	<p><b>Exemples d'appellations d'emploi</b> Informaticien, Analyste en informatique, Analyste programmeur, Programmeur, Architecte de systèmes</p> <p><b>À exclure de cet emploi</b> Ingénieur informatique, Ingénieur en génie de logiciel</p>	
<b>Expérience généralement requise</b>		
Niveau 1 Aucune	Niveau 2 3 ans	Niveau 3 (spécialiste/chef d'équipe) 8 ans

**Domaines d'activité**

**1. Architecture de logiciels** : assure la direction technique de la conception de logiciels. Effectue des études de faisabilité dans le but de concevoir de nouveaux produits logiciels ou d'améliorer ceux qui existent déjà. Règle les problèmes d'intégration et de compatibilité des systèmes et de plates-formes multiples.

**2. Analyse des systèmes** : assure le respect et l'intégrité des modèles conceptuels de données et des traitements électroniques et les besoins en informatique.

**3. Bases de données** : crée des bases de données sur les langages de gestion des travaux, sur les méthodes/temps d'accès, sur la répartition des appareils, sur la sécurité, sur la réorganisation et sur les méthodes statistiques, et assure leur maintenance.

**4. Contrôle de la qualité des systèmes** : applique diverses procédures de façon à ce que tous les produits et services informatiques répondent aux exigences de l'entreprise et aux besoins des utilisateurs.

**5. Développement d'applications** : analyse les applications commerciales et les plans stratégiques et technologiques de l'entreprise et développe des logiciels et des programmes d'application.

**6. Développement de logiciels** : assure la mise au point de nouveaux logiciels (ou améliore ceux qui existent) et donne des conseils techniques sur le plan de la conception, du codage et des essais.

**7. Programmation** : rédige les analyses et les programmes ayant trait aux normes, standards et instructions assimilables par la machine.

**8. Réseau** : assure la réalisation de langages de programmation et d'outils de développement et de gestion. S'occupe de la conception, l'implantation et la gestion d'applications distribuées sur les réseaux locaux, les intranets et l'Internet.

**9. Systèmes de sécurité** : assure la sécurité des systèmes d'information et la protection du réseau de toute intrusion ou destruction et fait des évaluations quant au niveau de sécurité requis.

## INGÉNIEUR

### Niveaux de complexité 1, 2, 3

207

**Sommaire des responsabilités** : élabore, prépare, expérimente, met en œuvre, normalise et contrôle divers travaux de génie, d'administration ou de recherche selon les besoins de l'organisme ou de l'entreprise.

**Principales fonctions** : les tâches varient selon les domaines d'activité.

<p><b>Conditions d'accès</b></p> <p>Diplôme d'études universitaires dans une discipline du génie</p> <p><b>Condition de pratique</b></p> <p>Membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec (obligatoire). Cet emploi inclut aussi les stagiaires de la profession (au niveau 1).</p>	<p><b>Exemples d'appellations d'emploi</b></p> <p>Ingénieur civil, chimique, électrique, informatique, industriel, mécanique, minier, en métallurgie, en géologie</p> <p><b>À exclure de cet emploi</b></p> <p>Ingénieur forestier</p>						
<p><b>Expérience généralement requise</b></p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="text-align: center; width: 33%;">Niveau 1</td> <td style="text-align: center; width: 33%;">Niveau 2</td> <td style="text-align: center; width: 33%;">Niveau 3 (spécialiste/chef d'équipe)</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Aucune</td> <td style="text-align: center;">3 ans (excluant le stage)</td> <td style="text-align: center;">8 ans (excluant le stage)</td> </tr> </table>		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3 (spécialiste/chef d'équipe)	Aucune	3 ans (excluant le stage)	8 ans (excluant le stage)
Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3 (spécialiste/chef d'équipe)					
Aucune	3 ans (excluant le stage)	8 ans (excluant le stage)					

### Domaines d'activité

**1. Géologique** : dirige des études qui ont pour but d'analyser les conditions géologiques et géotechniques de projets en génie civil et d'extraction minière, pétrolière et gazière. Planifie, conçoit et met à l'essai des programmes de collecte et d'analyse de données géologiques.

**2. Métallurgique** : conçoit et met au point du matériel et des procédés de transformation minière pour concentrer, extraire, affiner et traiter les minéraux. Dirige des études sur les propriétés et les caractéristiques des métaux et des minerais non métallifères.

**3. Minier** : planifie et conçoit l'aménagement des mines, des installations minières, des systèmes et du matériel et organise et supervise l'extraction des minéraux et minerais métallifères et non métallifères dans des mines souterraines ou à ciel ouvert.

**4. Industriel** : mène des études et élabore et supervise des programmes visant à atteindre une production industrielle efficace et une utilisation optimale des ressources humaines, de la machinerie et des matériaux dans l'industrie.

**5. Chimique** : conçoit et met au point du matériel et des procédés de transformation chimique et supervise l'exploitation et l'entretien d'usines.

**6. Civil** : planifie, conçoit, élabore et dirige des projets de construction ou de réparation des bâtiments, des routes, des aéroports, des chemins de fer, des ponts, des digues, des installations portuaires et côtières ainsi que des systèmes de distribution d'eau et de services sanitaires.

**7. Mécanique** : étudie, conçoit et élabore des tâches reliées à l'évaluation, à la mise en place, à l'exploitation et à l'entretien d'installations mécaniques.

**8. Informatique** : conçoit, évalue et met à l'essai de l'équipement informatique et des systèmes d'information et conçoit et élabore des logiciels pour des applications industrielles et de génie.

**9. Électrique** : conçoit, planifie, étudie, évalue et met à l'essai de l'équipement et des systèmes électriques et électroniques.

**PROFESSIONNEL EN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**  
Niveaux de complexité 1, 2, 3

208

**Sommaire des responsabilités** : participe à la planification urbaine et collabore à sa réalisation. Est responsable de la préparation des plans et de la production d'études et d'analyses reliées à l'aménagement du territoire et du mobilier urbain (parcs, édifices, etc.). Étudie et conçoit certains projets, programmes, plans d'action ou politiques relatifs à l'urbanisme.

**Principales fonctions** : assure le suivi du schéma d'aménagement du territoire et de divers plans; effectue ou fait effectuer des travaux de recherche, d'analyse et/ou de synthèse relatifs à des problèmes d'urbanisme; étudie et analyse des projets d'aménagement urbain ou en conçoit, et en évalue l'impact; prépare divers documents : appels d'offres, estimations budgétaires, échéanciers, etc.; élabore et recommande des programmes, plans d'action et politiques relatifs à l'urbanisme; renseigne les citoyens et autres intervenants sur les politiques, programmes, projets et sur la réglementation; reçoit et traite les plaintes.

<p><b>Conditions d'accès</b></p> <p>Diplôme d'études universitaires en urbanisme, en aménagement du territoire et en développement régional ou dans une discipline appropriée</p> <p><b>Condition de pratique</b></p> <p>Membre de l'Ordre des urbanistes du Québec (de préférence)</p> <p>Si l'appartenance à l'Ordre des urbanistes du Québec est exigée à l'embauche l'indiquer comme condition de pratique</p>	<p><b>Exemples d'appellations d'emploi</b></p> <p>Urbaniste (titre réservé aux membres de l'Ordre des urbanistes du Québec), Conseiller en aménagement, Analyste planificateur, Planificateur urbain</p> <p><b>À exclure de cet emploi</b></p> <p>Ingénieur municipal, Directeur de l'urbanisme, Directeur des services techniques</p>						
<p align="center"><b>Expérience généralement requise</b></p> <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="text-align: center; width: 33%;">Niveau 1</td> <td style="text-align: center; width: 33%;">Niveau 2</td> <td style="text-align: center; width: 33%;">Niveau 3 (spécialiste/chef d'équipe)</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Aucune</td> <td style="text-align: center;">3 ans (excluant le stage)</td> <td style="text-align: center;">8 ans (excluant le stage)</td> </tr> </table>		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3 (spécialiste/chef d'équipe)	Aucune	3 ans (excluant le stage)	8 ans (excluant le stage)
Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3 (spécialiste/chef d'équipe)					
Aucune	3 ans (excluant le stage)	8 ans (excluant le stage)					

**Domaines d'activité**

Non applicable

**PROFESSIONNEL EN SPORTS, LOISIRS ET CULTURE**  
Niveaux de complexité 1, 2, 3

213

**Sommaire des responsabilités** : élabore et coordonne les programmes et activités de sports, de loisirs et/ou de culture pour la municipalité et collabore à leur implantation. Assure une gestion optimale des ressources mises à sa disposition et favorise la participation du plus grand nombre de citoyens.

**Principales fonctions** : les tâches varient selon les domaines d'activité.

<p><b>Conditions d'accès</b></p> <p>Diplôme d'études universitaires en récréologie, en éducation physique ou dans le domaine des arts et de la culture</p> <p><b>Condition de pratique</b></p> <p>Aucune</p>	<p><b>Exemples d'appellations d'emploi</b></p> <p>Coordonnateur de programmes ou d'activités, Conseiller en sports, loisirs et culture, Expert-conseil, Analyste des activités ou programmes, Récréologue</p> <p><b>À exclure de cet emploi</b></p> <p>Directeur des services récréatifs et communautaires, Régisseur de programmes ou d'activités, Instructeur, Technicien en loisirs</p>						
<p><b>Expérience généralement requise</b></p> <table border="0"> <tr> <td align="center">Niveau 1</td> <td align="center">Niveau 2</td> <td align="center">Niveau 3 (spécialiste/chef d'équipe)</td> </tr> <tr> <td align="center">Aucune</td> <td align="center">3 ans</td> <td align="center">8 ans</td> </tr> </table>		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3 (spécialiste/chef d'équipe)	Aucune	3 ans	8 ans
Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3 (spécialiste/chef d'équipe)					
Aucune	3 ans	8 ans					

**Domaines d'activité**

**1. Sports** : élabore et coordonne le programme des activités sportives et collabore à son implantation; assure le bon déroulement de celles-ci. Coordonne l'utilisation des équipements.

**2. Loisirs** : élabore et coordonne le programme des activités récréatives et collabore à son implantation; assure le bon déroulement de celles-ci. Est responsable de l'organisation, de la direction et du contrôle du camp de jour s'il y a lieu.

**3. Culture** : élabore la programmation du calendrier culturel de la municipalité. Coordonne, participe à l'implantation et contrôle les activités culturelles et en assure le développement et la promotion. Révise la politique culturelle de la municipalité et en assure la mise en œuvre.

### TECHNICIEN EN DOCUMENTATION/BIBLIOTECHNICIEN Niveaux de complexité 1, 2, 3

304

**Sommaire des responsabilités** : effectue les travaux de nature technique reliés au catalogage, à la classification, à la recherche bibliographique et au prêt, généralement sous la direction du responsable administratif de la bibliothèque ou du centre de documentation.

**Principales fonctions** : effectue des travaux spécialisés d'inventaire; consigne sur une fiche, suivant les principes de catalogage établis, les renseignements nécessaires à l'identification et à la description d'ouvrages de la bibliothèque ou du centre de documentation; participe aux opérations d'évaluation et d'élagage des livres et autres documents.

<b>Conditions d'accès</b> Diplôme d'études collégiales avec spécialisation en documentation ou l'équivalent	<b>Exemples d'appellations d'emploi</b> Bibliotechnicien, Conseiller en documentation, Technicien en archives	
<b>Condition de pratique</b> Aucune	<b>À exclure de cet emploi</b> Bibliothécaire, Technicien en archivage médical, Commis aux prêts	
<b>Expérience généralement requise</b>		
Niveau 1 Aucune	Niveau 2 1 an	Niveau 3 (spécialiste/chef d'équipe) 5 ans

#### Domaines d'activité

Non applicable

## TECHNICIEN EN GÉNIE

### Niveaux de complexité 1, 2, 3

307

**Sommaire des responsabilités** : prépare les plans, les devis et autres documents techniques dans divers domaines.

**Principales fonctions** : les tâches varient selon les domaines d'activité.

<p><b>Conditions d'accès</b></p> <p>Diplôme d'études collégiales en génie avec une spécialisation pertinente ou l'équivalent</p> <p><b>Condition de pratique</b></p> <p>Aucune</p>	<p><b>Exemples d'appellations d'emploi</b></p> <p>Technicien en génie civil, en génie mécanique, en chimie industrielle, en génie électronique</p> <p><b>À exclure de cet emploi</b></p> <p>Dessinateur ayant une formation collégiale en dessin (techniques de design industriel, graphisme, dessin de mode), Arpenteur-géomètre, Technicien en arpentage, Technicien en architecture navale, Technicien en photogrammétrie, <i>Certified Aircraft Technician</i></p>			
<p><b>Expérience généralement requise</b></p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 33%; text-align: center;">Niveau 1 Aucune</td> <td style="width: 33%; text-align: center;">Niveau 2 3 ans</td> <td style="width: 33%; text-align: center;">Niveau 3 (spécialiste/chef d'équipe) 8 ans</td> </tr> </table>		Niveau 1 Aucune	Niveau 2 3 ans	Niveau 3 (spécialiste/chef d'équipe) 8 ans
Niveau 1 Aucune	Niveau 2 3 ans	Niveau 3 (spécialiste/chef d'équipe) 8 ans		

#### Domaines d'activité

**1. Géologique** : prépare la recherche des gisements (prospection et exploitation) et l'étude détaillée des gisements en cours d'exploitation (géologie minière).

**2. Métallurgique** : assure un soutien en matière de conception, de mise au point, d'essai, de production et d'exploitation du matériel et des systèmes métallurgiques.

**3. Minier** : assure un soutien en matière de conception, de mise au point, d'essai, de production et d'exploitation du matériel et des systèmes miniers.

**4. Industriel** : élabore des méthodes de travail et des installations physiques et contribue à la planification, à l'évaluation, à la mesure et à l'organisation du travail.

**5. Chimique** : assure un soutien en matière de conception, de mise au point, d'essai et d'exploitation de méthodes chimiques.

**6. Civil** : prépare des plans de construction, des rapports et devis. Conçoit des éléments simples de projets et effectue des relevés d'arpentage, des implantations topométriques et les calculs connexes.

**7. Mécanique** : assure un soutien dans la conception, l'élaboration, l'entretien et la mise à l'essai de machines, de pièces, d'outils, d'installations de chauffage et de ventilation, de centrales d'énergie et de matériels divers.

**8. Électrique et électronique** : assure un soutien en matière de conception, de mise au point, d'essai, de production et d'exploitation du matériel et des systèmes électriques et électroniques.

**9. Avionique** : règle, répare et révisé les systèmes en avionique et les instruments et appareillages électroniques d'aéronefs.

## TECHNICIEN EN INFORMATIQUE

### Niveaux de complexité 1, 2, 3

308

**Sommaire des responsabilités** : effectue des travaux techniques de même que des tâches reliées au fonctionnement des ordinateurs qui concernent notamment la programmation, les logiciels, la gestion de bases de données, les réseaux informatiques et l'Internet.

**Principales fonctions** : les tâches varient selon les domaines d'activité.

<p><b>Conditions d'accès</b></p> <p>Diplôme d'études collégiales avec spécialisation en informatique ou son équivalent</p> <p><b>Condition de pratique</b></p> <p>Aucune</p>	<p><b>Exemples d'appellations d'emploi</b></p> <p>Programmeur, Programmeur-analyste, Concepteur de site Web, Coordonnateur du courrier électronique, Technicien de base de données, Technicien de réseau</p> <p><b>À exclure de cet emploi</b></p> <p>Informaticien</p>			
<p><b>Expérience généralement requise</b></p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 33%; text-align: center;">Niveau 1 Aucune</td> <td style="width: 33%; text-align: center;">Niveau 2 2 ans</td> <td style="width: 33%; text-align: center;">Niveau 3 (spécialiste/chef d'équipe) 6 ans</td> </tr> </table>		Niveau 1 Aucune	Niveau 2 2 ans	Niveau 3 (spécialiste/chef d'équipe) 6 ans
Niveau 1 Aucune	Niveau 2 2 ans	Niveau 3 (spécialiste/chef d'équipe) 6 ans		

### Domaines d'activité

**1. Programmation** : rédige des programmes en se conformant aux instructions assimilables par la machine.

**2. Logiciel** : teste et implante de nouveaux logiciels. Assure la maintenance des logiciels opérationnels, et participe aussi à la résolution de problèmes relatifs aux logiciels.

**3. Base de données** : crée, élabore et met à jour des bases de données dans un environnement. Assure le contrôle de la qualité et la vérification des bases de données afin de garantir l'utilisation exacte et appropriée des données.

**4. Réseau informatique** : contrôle, exploite, installe et entretient un réseau. Effectue des essais et des analyses de tous les éléments du réseau tels que les logiciels, l'alimentation, les appareils et les lignes de télécommunications, les modems et les terminaux. Offre un soutien aux usagers.

**5. Internet** : assure la maintenance de l'ensemble des activités et des produits Internet/intranet/W3 de façon à maximiser les objectifs de l'entreprise. Conçoit des sites Web et des interfaces utilisateurs et assure l'administration et la coordination des systèmes de courrier électronique de l'entreprise (ou d'un autre système de messagerie).

**MAGASINIER**  
Niveaux de complexité 1, 2, 3

404

**Sommaire des responsabilités** : trie, entrepose et expédie des pièces et des fournitures. Effectue les transactions d'achat et tient l'inventaire du matériel, de l'équipement et des stocks d'un établissement.

**Principales fonctions** : participe à l'inventaire en signalant un manque ou un surplus, manipule la marchandise lors de la réception, effectue une vérification sommaire de la marchandise (avec bons de commande), classe et entrepose la marchandise dans des endroits adéquats.

<p><b>Conditions d'accès</b> Études secondaires</p> <p><b>Condition de pratique</b> Aucune</p>	<p><b>Exemples d'appellations d'emploi</b> Commis à la réception et à l'expédition, Commis aux approvisionnements, Magasinier, Commis aux achats, Commis aux acquisitions</p> <p><b>À exclure de cet emploi</b> Manutentionnaire, Acheteur, Journalier, Vendeur</p>
<b>Expérience généralement requise</b>	
Niveau 1 Aucune	Niveau 2 4 ans
Niveau 3 (spécialiste/chef d'équipe) 8 ans	

**Domaines d'activité**

Non applicable

**PERSONNEL DE SOUTIEN EN ADMINISTRATION**  
Niveaux de complexité 1, 2, 3

407

**Sommaire des responsabilités** : exécute divers travaux usuels de l'administration courante, compile, vérifie enregistre et traite les formules et les documents, tels les demandes, les licences, les contrats et les bons de commande, conformément aux méthodes établies.

**Principales fonctions** : les tâches varient selon les domaines d'activité.

<p><b>Conditions d'accès</b> Études secondaires</p> <p><b>Condition de pratique</b> Détenir un permis d'agent de recouvrement pour exercer dans le champ d'activité ayant trait au recouvrement</p>	<p><b>Exemples d'appellations d'emploi</b> Commis administratif, Commis à la comptabilité, Commis à la facturation, Commis au compte client/fournisseur, Commis à la paie, Agent de recouvrement, Commis au prêt</p> <p><b>À exclure de cet emploi</b> Personnel de secrétariat, Technicien en administration</p>	
<b>Expérience généralement requise</b>		
Niveau 1 Aucune	Niveau 2 3 ans	Niveau 3 (spécialiste/chef d'équipe) 6 ans

**Domaines d'activité**

**1. Comptabilité générale** : calcule, prépare et traite des factures, des budgets et d'autres registres financiers courants.

**2. Comptes débiteurs (à recevoir)** : calcule et traite les factures des comptes clients.

**3. Comptes créditeurs (à payer)** : calcule et prépare les comptes fournisseurs.

**4. Paie** : rassemble, vérifie et traite des renseignements concernant les payes afin de déterminer la rémunération et les avantages sociaux des employés.

**5. Approvisionnement** : effectue les transactions d'achat, prépare les bons de commande et fait le suivi nécessaire.

**6. Recouvrement** : recouvre les comptes en souffrance et les chèques sans provision et recherche

les débiteurs pour convenir avec eux des modalités de paiement.

**7. Assurance** : rassemble et tient à jour les renseignements relatifs aux assurances et aux documents financiers.

**8. Travail général de bureau** : exécute divers travaux de l'administration courante conformément aux méthodes établies. Traite, code, classe et retire les dossiers et les documents et exécute les plans de conservation et d'élimination des dossiers conformément aux politiques et procédures établies.

**9. Bibliothèque** : reçoit et met en circulation les documents de la bibliothèque, trie les livres et les range sur les rayons, fournit les renseignements généraux aux usagers des bibliothèques et exécute également du travail de bureau.

**PERSONNEL DE SECRÉTARIAT**  
Niveaux de complexité 1, 2, 3, 4

409

**Sommaire des responsabilités** : contribue à l'efficacité administrative en effectuant différentes tâches de secrétariat, notamment la transcription ou la production de documents, et utilise différents appareils de bureautique et logiciels de traitement de texte.

**Principales fonctions** : transcrit ou produit des documents selon la disposition appropriée à l'aide d'appareils de bureautique et/ou de logiciels de traitement de texte; porte une attention particulière à la grammaire et l'orthographe; effectue différentes tâches de secrétariat telles que : tenue à jour des agendas et des dossiers, traitement de la correspondance, collaboration à l'organisation de réunions, réception et acheminement des appels et accueil des visiteurs.

<p><b>Conditions d'accès</b></p> <p>Diplôme d'études secondaires, Diplôme d'études professionnelles provenant d'un établissement privé (ex : Collège de secrétariat moderne), Diplôme d'études collégiales approprié</p> <p><b>Condition de pratique</b></p> <p>Aucune</p> <p>Si la connaissance du traitement de texte est exigée à l'embauche, alors la considérer comme une condition de pratique</p>	<p><b>Exemples d'appellations d'emploi</b></p> <p>Secrétaire, Agent de secrétariat, Préposé au traitement de texte, Secrétaire de direction, Secrétaire principal</p> <p><b>À exclure de cet emploi</b></p> <p>Secrétaire juridique, Adjoint administratif, Personnel de soutien administratif et tout autre emploi dont le travail consiste uniquement en l'accomplissement de tâches administratives</p>		
<p><b>Expérience généralement requise</b></p>			
<p>Niveau 1 (préposé au traitement de texte)</p> <p>Aucune</p>	<p>Niveau 2 (agent de secrétariat )</p> <p>Aucune</p>	<p>Niveau 3 (secrétaire de direction)</p> <p>5 ans</p>	<p>Niveau 4 (secrétaire principal)</p> <p>8 ans</p>

**Domaines d'activité**

Non applicable

**INSPECTEUR (agraire, bâtiment, municipal)  
Niveaux de complexité 1, 2, 3**

**410**

**Sommaire des responsabilités** : assure l'application des règlements municipaux relatifs à l'urbanisme, à la construction, au lotissement et autres règlements; informe la population à ce sujet. Procède aux inspections d'usage et donne les ordres concernant les travaux à exécuter. L'employé est informé des tâches à accomplir et reçoit quotidiennement des directives.

**Principales fonctions** : les tâches varient selon les domaines d'activité.

<p><b>Conditions d'accès</b></p> <p>Diplôme d'études collégiales avec spécialisation dans la technologie du bâtiment et des travaux publics, en aménagement du territoire, en génie civil, en architecture ou dans un autre domaine relié à l'urbanisme ou Diplôme d'études secondaires avec expérience pertinente, notamment dans le domaine de la construction et des chantiers</p> <p><b>Condition de pratique</b></p> <p>Détenir le permis de conduire approprié</p>	<p><b>Exemples d'appellations d'emploi</b></p> <p>Inspecteur agraire, Inspecteur en bâtiment, Inspecteur en construction, Inspecteur en permis et certificats, Inspecteur municipal, Inspecteur en occupation, Inspecteur de travaux, Inspecteur-surveillant</p> <p><b>À exclure de cet emploi</b></p> <p>Technicien en génie civil, Technicien en urbanisme, Inspecteur sanitaire</p>	
<p><b>Expérience généralement requise</b></p>		
<p>Niveau 1 Aucune</p>	<p>Niveau 2 2 ans</p>	<p>Niveau 3 (spécialiste/chef d'équipe) 6 ans</p>

**Domaines d'activité**

**1. Agraire** : ordonne l'enlèvement des nuisances publiques sur les propriétés privées, ruisseaux ou rivières; inspecte les lieux où des découverts sont requis, les fossés de ligne et les clôtures de ligne et ordonne de faire les travaux qui s'imposent.

**2. Bâtiment** : vérifie et analyse les demandes de permis ainsi que les plans et devis annexés, selon le cas, afin de s'assurer qu'ils sont conformes aux règlements municipaux et fait part aux personnes concernées des correctifs à apporter; approuve ou refuse l'émission des divers permis et certificats d'autorisation; vérifie l'état des bâtiments vacants, incendiés, insalubres, détériorés ou dangereux et

dresse une liste des déficiences; en recommande la réfection ou la démolition.

**3. Municipal** : parcourt et inspecte les chemins, trottoirs, cours d'eau et ponts municipaux relevant de sa compétence, note leur état et les noms des personnes qui ont négligé de remplir leurs obligations s'il y a lieu; exécute ou fait exécuter les travaux requis à la suite des inspections; fait un état des sommes dont il a besoin pour l'exécution des travaux requis au sein de la municipalité.

**TÉLÉPHONISTE-RÉCEPTIONNISTE**  
Niveau de complexité 2

412

**Sommaire des responsabilités** : accueille et dirige le public, reçoit et transmet les appels ou messages téléphoniques et exécute tout autre travail de bureau connexe.

<p><b>Conditions d'accès</b> Études secondaires</p> <p><b>Condition de pratique</b> Aucune</p>	<p><b>Exemples d'appellations d'emploi</b> Téléphoniste, Réceptionniste</p> <p><b>À exclure de cet emploi</b> Chef d'équipe, celui qui opère une centrale téléphonique (<i>switchboard</i>), celui dont le travail principal consiste à faire de la dactylographie ou du classement, celui dont le travail d'hôte comporte une bonne part de relations publiques</p>	
<b>Expérience généralement requise</b>		
Niveau 1 Sans objet	Niveau 2 Aucune	Niveau 3 (spécialiste/chef d'équipe) Sans objet

**Domaines d'activité**

Non applicable

**OPÉRATEUR 9-1-1**  
**Niveaux de complexité 1, 2**

**413**

**Sommaire des responsabilités** : effectue divers travaux de réception et d'acheminement, après avoir déterminé les priorités d'urgence, d'appels téléphoniques et radiotéléphoniques concernant la sécurité publique. Manœuvre divers appareils de communication et autres équipements tels des terminaux et machines à écrire. Surveille et contrôle le stationnement, les cellules ainsi que l'accès du public au poste.

**Principales fonctions** : répond aux appels du public, les enregistre, consigne les détails pertinents pour les opérations policières et achemine les appels; détermine les priorités d'urgence; effectue les appels nécessaires aux opérations (ambulance, remorque, incendie, etc.); assure en tout temps la communication avec l'intervenant en sécurité publique et fournit un support logistique; manœuvre le terminal C.R.P.Q. (Centre de renseignements policiers du Québec) pour l'obtention, la correction, l'ajout, l'élimination ou la modification de renseignements; effectue certains travaux de bureau.

<p><b>Conditions d'accès</b></p> <p>Diplôme d'études secondaires Qualification d'opérateur C.R.P.Q. de l'École nationale de police (parfois exigée)</p> <p><b>Condition de pratique</b></p> <p>Aucune</p>	<p><b>Exemples d'appellations d'emploi</b></p> <p>Répartiteur, Préposé aux communications 9-1-1, Régulateur de services de secours, Opérateur de radiotéléphone (9-1-1)</p> <p><b>À exclure de cet emploi</b></p> <p>Chef d'équipe (chargé de relève), Préposé en télécommunication (manœuvre des appareils de télécommunication pour assurer des services autres que ceux de la sécurité publique, comme le Service du Génie-travaux publics, et ce, à plus de 50 % de son temps), Téléphoniste-réceptionniste</p>	
<b>Expérience généralement requise</b>		
Niveau 1 Aucune	Niveau 2 1 an	Niveau 3 (spécialiste/chef d'équipe) Sans objet

**Domaines d'activité**

Non applicable

Note : On retrouve généralement des opérateurs 9-1-1 là où il y a des services de police, puisque le service de police est leur lieu de travail. Toutefois, l'existence d'un service de police ne garantit pas nécessairement la présence d'opérateurs 9-1-1 étant donné que le service 9-1-1 peut être offert par un autre corps de police (desserte multiple ou régie intermunicipale de police).

## Emplois de cols bleus

---

### CONDUCTEUR DE VÉHICULES LÉGERS Niveau de complexité 2

503

**Sommaire des responsabilités** : effectue le transport de personnes, du courrier, de marchandises, d'outils, d'équipements et de matériaux en conduisant une automobile, une camionnette, un fourgon ou tout véhicule similaire comptant deux essieux et dont la masse nette est inférieure à 4 500 kg.

**Principales fonctions** : conduit des véhicules légers, charge et décharge le matériel transporté et veille à la propreté de son véhicule ainsi qu'à sa bonne condition de roulement (nettoyage, lavage, plein d'essence).

<b>Conditions d'accès</b> Études secondaires (une formation en cours d'emploi est généralement offerte). Les conducteurs qui transportent des substances ou des marchandises dangereuses doivent être certifiés par l'employeur.	<b>Exemples d'appellations d'emploi</b> Chauffeur, Chauffeur-livreur, Livreur de journaux	
<b>Conditions de pratique</b> Détenir un permis de conduire de classe 5 (obligatoire) et consacrer plus de 50 % de son temps à la conduite	<b>À exclure de cet emploi</b> Conducteur de minibus d'une société de transport, Chauffeur pour un centre d'accueil	
<b>Expérience généralement requise</b>		
Niveau 1 Sans objet	Niveau 2 Aucune	Niveau 3 (spécialiste/chef d'équipe) Sans objet

#### Domaines d'activité

Non applicable

**CONDUCTEUR DE VÉHICULES LOURDS**  
**Niveau de complexité 2**

504

**Sommaire des responsabilités** : effectue le transport de marchandises, d'équipements et de matériaux en conduisant un camion à benne basculante, un camion avec plate-forme, un camion à remorque ou tout véhicule similaire comptant trois essieux et plus ou deux essieux et dont la masse nette est de 4 500 kg et plus.

**Principales fonctions** : conduit des véhicules lourds, participe au chargement et au déchargement du matériel transporté et veille à la propreté de son véhicule ainsi qu'à sa bonne condition de roulement (nettoyage, lavage, plein d'essence).

<p><b>Conditions d'accès</b></p> <p>Études secondaires (une formation en cours d'emploi est généralement offerte). Les conducteurs qui transportent des substances ou des marchandises dangereuses doivent être certifiés par l'employeur.</p> <p><b>Conditions de pratique</b></p> <p>Détenir un permis de conduire approprié à la classe de véhicule conduit (permis de classes 1 ou 3) , sauf dans le secteur des mines lorsque les véhicules ne circulent pas sur la voie publique, et consacrer plus de 50 % de son temps à la conduite (obligatoire)</p>	<p><b>Exemples d'appellations d'emploi</b></p> <p>Camionneur, Camionneur déménageur, Conducteur de dépanneuse, Conducteur de poids lourds</p> <p><b>À exclure de cet emploi</b></p> <p>Chauffeur d'autobus, Conducteur d'équipements lourds (chariots élévateurs) et le conducteur consacrant plus de 50 % de son temps à manœuvrer de la machinerie lourde (bulldozer, niveleuse, pelle, grue, etc.)</p>			
<p><b>Expérience généralement requise</b></p> <table> <tr> <td align="center">Niveau 1 Sans objet</td> <td align="center">Niveau 2 6 mois</td> <td align="center">Niveau 3 (spécialiste/chef d'équipe) Sans objet</td> </tr> </table>		Niveau 1 Sans objet	Niveau 2 6 mois	Niveau 3 (spécialiste/chef d'équipe) Sans objet
Niveau 1 Sans objet	Niveau 2 6 mois	Niveau 3 (spécialiste/chef d'équipe) Sans objet		

**Domaines d'activité**

Non applicable

**ÉLECTRICIEN D'ENTRETIEN**  
Niveaux de complexité 1, 2, 3

506

**Sommaire des responsabilités** : effectue des travaux d'installation, de réparation et d'entretien de systèmes électriques.

**Principales fonctions** : effectue tous les travaux d'installation, de raccordement, de détection et d'identification de problèmes en ce qui a trait aux travaux de réfection, de modification, de réparation et d'entretien de tout système de conduction, fait des entrées électriques de tout voltage et tout ampérage et monte les panneaux de distribution.

<p><b>Conditions d'accès</b></p> <p>Diplôme d'études professionnelles (DEP) avec spécialisation en électricité de construction ou l'équivalent</p> <p><b>Condition de pratique</b></p> <p>Détenir un certificat de qualification reconnu par la Société québécoise de développement de la main-d'œuvre. Les apprentis sont compris dans cet emploi (niveau 1).</p>	<p><b>Exemples d'appellations d'emploi</b></p> <p>Électricien, Électricien de bâtiment, Électricien d'entretien d'usines, Électricien de réseau, Électricien de centrale électrique</p> <p><b>À exclure de cet emploi</b></p> <p>Réparateur d'appareils ménagers, Bobineur de moteur, Électricien de production, Monteur de lignes, Électronicien exigeant un DEC</p>	
<b>Expérience généralement requise</b>		
Niveau 1 Aucune †	Niveau 2 Aucune ††	Niveau 3 (spécialiste/chef d'équipe) 6 ans

**Domaines d'activité**

Non applicable

† Apprentis

†† Détenir un certificat de qualification

**JOURNALIER OU PRÉPOSÉ AUX TERRAINS**  
**Niveau de complexité 2**

508

**Sommaire des responsabilités** : accomplit divers travaux manuels simples et courants ayant trait à l'entretien et à la réfection de bâtiments, terrains, stationnements et autres propriétés de l'établissement ou dans le cadre de travaux publics, ainsi que des travaux qui demandent la manipulation d'articles divers.

**Principales fonctions** : effectue de légers travaux de construction et de rénovation tant intérieurs qu'extérieurs, de nature très générale et ne requérant pas la présence d'un corps de métier spécialisé (remplacer un carreau cassé, peindre une petite surface, etc.).

<p><b>Conditions d'accès</b> Aucune</p> <p><b>Condition de pratique</b> Aucune</p>	<p><b>Exemples d'appellations d'emploi</b> Journalier, Préposé aux terrains</p> <p><b>À exclure de cet emploi</b> Chef d'équipe</p>			
<p align="center"><b>Expérience généralement requise</b></p> <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="text-align: center; width: 33%;">Niveau 1 Sans objet</td> <td style="text-align: center; width: 33%;">Niveau 2 Aucune</td> <td style="text-align: center; width: 33%;">Niveau 3 (spécialiste/chef d'équipe) Sans objet</td> </tr> </table>		Niveau 1 Sans objet	Niveau 2 Aucune	Niveau 3 (spécialiste/chef d'équipe) Sans objet
Niveau 1 Sans objet	Niveau 2 Aucune	Niveau 3 (spécialiste/chef d'équipe) Sans objet		

**Domaines d'activité**

Non applicable

**MENUISIER D'ENTRETIEN**  
Niveaux de complexité 1, 2

512

**Sommaire des responsabilités** : accomplit divers travaux de réparation et de transformation de charpentes, de finition et autres ouvrages, d'après des plans et devis.

**Principales fonctions** : construit, répare et entretient des charpentes de bois ou de métal et éléments de charpentes par des moyens manuels ou mécaniques et fait le montage et le démontage de coffrages pour le béton.

<p><b>Conditions d'accès</b> Diplôme d'études professionnelles (DEP) avec spécialisation en charpenterie et menuiserie ou l'équivalent</p> <p><b>Condition de pratique</b> Aucune</p>	<p><b>Exemples d'appellations d'emploi</b> Menuisier, Charpentier, Charpentier-menuisier, Compagnon charpentier, Menuisier de finition, Menuisier de réparation</p> <p><b>À exclure de cet emploi</b> Ébéniste</p>
<b>Expérience généralement requise</b>	
Niveau 1 Aucune	Niveau 2 Aucune †
Niveau 3 (spécialiste/chef d'équipe) Sans objet	

**Domaines d'activité**

Non applicable

† Apprentissage complété

**PEINTRE D'ENTRETIEN**  
**Niveaux de complexité 1, 2**

515

**Sommaire des responsabilités** : accomplit divers travaux reliés à la peinture, à la teinture, au vernissage de surfaces intérieures et extérieures et à la pose de revêtements souples (tapis, tuiles).

**Principales fonctions** : prépare les surfaces soit en bouchant les trous et les fissures, soit en les sablant à l'aide d'abrasifs, de décapants chimiques, de grattoirs, de chalumeaux ou d'autres moyens et effectue les préparations et les mélanges de peinture, teinture et vernis.

<p><b>Conditions d'accès</b> Diplôme d'études professionnelles (DEP) avec spécialisation en peinture de bâtiment ou l'équivalent reconnu par l'autorité compétente</p> <p><b>Condition de pratique</b> Détenir de préférence un certificat de qualification. Les apprentis sont compris dans cet emploi (niveau 1).</p>	<p><b>Exemples d'appellations d'emploi</b> Peintre d'entretien</p> <p><b>À exclure de cet emploi</b> Débrosseur, Chef d'équipe</p>			
<p align="center"><b>Expérience généralement requise</b></p> <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="text-align: center; width: 33%;">Niveau 1 Aucune</td> <td style="text-align: center; width: 33%;">Niveau 2 Aucune †</td> <td style="text-align: center; width: 33%;">Niveau 3 (spécialiste/chef d'équipe) Sans objet</td> </tr> </table>		Niveau 1 Aucune	Niveau 2 Aucune †	Niveau 3 (spécialiste/chef d'équipe) Sans objet
Niveau 1 Aucune	Niveau 2 Aucune †	Niveau 3 (spécialiste/chef d'équipe) Sans objet		

**Domaines d'activité**

Non applicable

† Détenir un certificat de qualification

**PLOMBIER D'ENTRETIEN**  
Niveaux de complexité 1, 2

516

**Sommaire des responsabilités** : accomplit divers travaux reliés à la vérification, à la réparation et à l'entretien des systèmes de plomberie, de chauffage, de réseaux de canalisation des brûleurs à l'huile et des gicleurs automatiques.

**Principales fonctions** : effectue une variété de travaux de réparation, d'entretien et occasionnellement d'installation dans les domaines de la plomberie, du chauffage, des brûleurs à l'huile et des gicleurs et répare et remplace la tuyauterie et les accessoires de plomberie défectueux.

<p><b>Conditions d'accès</b></p> <p>Diplôme d'études professionnelles (DEP) avec spécialisation en plomberie ou l'équivalent</p> <p><b>Condition de pratique</b></p> <p>Détenir un certificat de qualification. Les apprentis sont compris dans cet emploi (niveau 1).</p>	<p><b>Exemples d'appellations d'emploi</b></p> <p>Plombier, Plombier d'entretien, Tuyauteur, Monteur d'appareils de chauffage, Monteur de gicleurs</p> <p><b>À exclure de cet emploi</b></p> <p>Chef d'équipe</p>
<p><b>Expérience généralement requise</b></p>	
<p>Niveau 1 Aucune</p>	<p>Niveau 2 Aucune †</p>
<p>Niveau 3 (spécialiste/chef d'équipe) Sans objet</p>	

**Domaines d'activité**

Non applicable

† Détenir un certificat de qualification

**PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN MÉNAGER**  
**Niveau de complexité 2**

518

**Sommaire des responsabilités** : effectue le nettoyage et maintient la propreté à l'intérieur d'un établissement.

**Principales fonctions** : les tâches varient selon les domaines d'activité.

<p><b>Conditions d'accès</b> Aucune</p> <p><b>Condition de pratique</b> Aucune</p>	<p><b>Exemples d'appellations d'emploi</b> Homme ou femme de ménage, Aide domestique, Concierge</p> <p><b>À exclure de cet emploi</b> Chef d'équipe, Nettoyeur-laveur de vitres</p>			
<p><b>Expérience généralement requise</b></p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="text-align: center; width: 33%;">Niveau 1 Sans objet</td> <td style="text-align: center; width: 33%;">Niveau 2 Aucune</td> <td style="text-align: center; width: 33%;">Niveau 3 (spécialiste/chef d'équipe) Sans objet</td> </tr> </table>		Niveau 1 Sans objet	Niveau 2 Aucune	Niveau 3 (spécialiste/chef d'équipe) Sans objet
Niveau 1 Sans objet	Niveau 2 Aucune	Niveau 3 (spécialiste/chef d'équipe) Sans objet		

**Domaines d'activité**

**1. Appareils légers** : effectue ses tâches à l'aide de petits appareils.

**2. Appareils lourds** : effectue ses tâches à l'aide d'appareils lourds.

**OPÉRATEUR DE MACHINERIE LOURDE**  
**Niveau de complexité 2**

519

**Sommaire des responsabilités** : effectue divers travaux comportant la conduite et la manœuvre de machinerie de classe A ou B, avec ou sans accessoire. Veille au bon fonctionnement et à l'entretien de l'équipement qui lui est confié et rédige différents rapports et/ou remplit une feuille de route.

**Principales fonctions** : conduit un appareil motorisé; manœuvre sa machine afin d'exécuter des travaux de creusage, d'aplanissement, de remplissage, de nivelage, de chargement et de déchargement et tout autre travail dont le véhicule qu'il conduit est l'accessoire; veille au bon fonctionnement des appareils qui lui sont confiés et effectue certains travaux d'entretien; transporte différents appareils ou matériaux; rédige des rapports et/ou remplit une feuille de route.

<p><b>Conditions d'accès</b> Diplôme d'études professionnelles en opération d'équipement lourd ou diplôme d'études secondaires</p> <p><b>Conditions de pratique</b> Détenir le permis de conduire classe 5 (obligatoire) et avoir la carte de compagnon</p>	<p><b>Exemples d'appellations d'emploi</b> Opérateur d'appareils motorisés, Chauffeur-opérateur, Compagnon opérateur</p> <p><b>À exclure de cet emploi</b> Apprenti, Conducteurs de véhicules lourds et légers (celui qui passe plus de 50 % de son temps à la conduite)</p>			
<p align="center"><b>Expérience généralement requise</b></p> <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="text-align: center; width: 33%;">Niveau 1 Sans objet</td> <td style="text-align: center; width: 33%;">Niveau 2 Aucune si DEP ou 2 000 heures dans la conduite d'équipement lourd</td> <td style="text-align: center; width: 33%;">Niveau 3 (spécialiste/chef d'équipe) Sans objet</td> </tr> </table>		Niveau 1 Sans objet	Niveau 2 Aucune si DEP ou 2 000 heures dans la conduite d'équipement lourd	Niveau 3 (spécialiste/chef d'équipe) Sans objet
Niveau 1 Sans objet	Niveau 2 Aucune si DEP ou 2 000 heures dans la conduite d'équipement lourd	Niveau 3 (spécialiste/chef d'équipe) Sans objet		

**Domaines d'activité**

Non applicable

**PRÉPOSÉ AUX RÉSEAUX (aqueduc et égout)  
Niveau de complexité 2**

520

**Sommaire des responsabilités** : conformément aux méthodes de travail établies, effectue diverses tâches manuelles relatives à la vérification, l'inspection, l'installation, le nettoyage, la réparation et la disjonction de toute tuyauterie que nécessitent la construction et l'entretien des réseaux d'aqueduc et d'égout.

**Principales fonctions** : effectue les recherches de bris d'aqueduc et d'égout à l'aide d'un équipement spécialisé; effectue les réparations et installations requises; effectue les vérifications périodiques des équipements d'aqueduc et d'égout (bornes-fontaines, vannes, stations de pompage, compteurs...) et maintient à jour les fiches de contrôle; fait certaines inspections afin de s'assurer que certains travaux effectués par des entrepreneurs sont conformes aux règlements en vigueur.

<p><b>Conditions d'accès</b> Études secondaires</p> <p><b>Condition de pratique</b> Détenir le permis de conduire approprié</p>	<p><b>Exemples d'appellations d'emploi</b> Préposé aux installations, Chauffeur aqueduc et égout (l'appellation chauffeur existe dans certaines municipalités même si elle ne reflète pas l'emploi de préposé aux réseaux [aqueduc et égout])</p> <p><b>À exclure de cet emploi</b> Contremaître aqueduc et égout, Ouvrier spécialisé (celui qui étançonne les coupes)</p>			
<p><b>Expérience généralement requise</b></p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="text-align: center; width: 33%;">Niveau 1 Sans objet</td> <td style="text-align: center; width: 33%;">Niveau 2 Aucune</td> <td style="text-align: center; width: 33%;">Niveau 3 (spécialiste/chef d'équipe) Sans objet</td> </tr> </table>		Niveau 1 Sans objet	Niveau 2 Aucune	Niveau 3 (spécialiste/chef d'équipe) Sans objet
Niveau 1 Sans objet	Niveau 2 Aucune	Niveau 3 (spécialiste/chef d'équipe) Sans objet		

**Domaines d'activité**

Non applicable

**PRÉPOSÉ À L'ARÉNA**  
Niveaux de complexité 2, 3

521

**Sommaire des responsabilités** : effectue des tâches d'entretien, de nettoyage, de surveillance et de contrôle de l'aréna et des équipements, ainsi que de fabrication, d'entretien et d'enlèvement de la glace.

**Principales fonctions** : effectue la confection de la surface glacée et son entretien, ainsi que l'enlèvement de la surface glacée en fin de saison; effectue l'entretien régulier de la surfaceuse à glace; effectue les vérifications et s'assure de l'entretien régulier des systèmes de réfrigération, de déshumidification et de ventilation; voit à l'entretien général des lieux (entretien ménager, réparations mineures, entretien extérieur, etc.); exerce une surveillance des lieux et voit au bon ordre.

<p><b>Conditions d'accès</b> Études secondaires</p> <p><b>Condition de pratique</b> Aucune</p>	<p><b>Exemples d'appellations d'emploi</b> Opérateur à l'aréna, Opérateur-concierge</p> <p><b>À exclure de cet emploi</b> Préposé à la vente de billets ou de produits de restauration, Contremaître ou gérant d'aréna</p>			
<p align="center"><b>Expérience généralement requise</b></p> <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="text-align: center; width: 33%;">Niveau 1 Sans objet</td> <td style="text-align: center; width: 33%;">Niveau 2 Aucune</td> <td style="text-align: center; width: 33%;">Niveau 3 (spécialiste/chef d'équipe) 1 an</td> </tr> </table>		Niveau 1 Sans objet	Niveau 2 Aucune	Niveau 3 (spécialiste/chef d'équipe) 1 an
Niveau 1 Sans objet	Niveau 2 Aucune	Niveau 3 (spécialiste/chef d'équipe) 1 an		

**Domaines d'activité**

Non applicable

**OPÉRATEUR D'USINE DE FILTRATION**  
**Niveau de complexité 2**

902

**Sommaire des responsabilités** : exécute des travaux qui comportent des tâches de contrôle nécessaires à l'exploitation d'une usine de pompage ou de filtration d'eau. Le travail s'accomplit sous supervision et selon une procédure établie. L'employé reçoit son travail sous la forme de directives orales ou écrites. Il est tenu de veiller à ce que l'eau brute soit filtrée selon les prescriptions données et à ce que les divers réservoirs reçoivent la quantité d'eau nécessaire pour pourvoir aux besoins de la population. Son travail est contrôlé au moyen de rapports d'opération et, à l'occasion, par des visites effectuées par un employé de rang supérieur.

**Principales fonctions** : surveille le fonctionnement des divers appareils tels pompes, moteurs, accumulateurs, transformateurs, ventilateurs, souffleurs, compresseurs, et actionne les disjoncteurs d'alimentation.

<p><b>Conditions d'accès</b> Diplôme d'études collégiales avec spécialisation en techniques de l'eau, de l'air et de l'assainissement</p> <p><b>Condition de pratique</b> Aucune</p>	<p><b>Exemples d'appellations d'emploi</b> Opérateur d'usine de filtration</p> <p><b>À exclure de cet emploi</b> Chef d'équipe, Opérateur d'usine de traitement des eaux usées, Technicien de laboratoire, Contremaître d'usine de filtration</p>			
<p><b>Expérience généralement requise</b></p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="text-align: center; width: 33%;">Niveau 1 Sans objet</td> <td style="text-align: center; width: 33%;">Niveau 2 Aucune</td> <td style="text-align: center; width: 33%;">Niveau 3 (spécialiste/chef d'équipe) Sans objet</td> </tr> </table>		Niveau 1 Sans objet	Niveau 2 Aucune	Niveau 3 (spécialiste/chef d'équipe) Sans objet
Niveau 1 Sans objet	Niveau 2 Aucune	Niveau 3 (spécialiste/chef d'équipe) Sans objet		

**Domaines d'activité**

Non applicable

# Emplois de policiers

## PREMIER RESPONSABLE DU SERVICE DE POLICE Niveau de complexité 3

601

**Sommaire des responsabilités** : est responsable du maintien de la paix, de l'ordre et de la sécurité publique de tout le territoire desservi par le Service de police en faisant respecter les lois et règlements en vigueur. Adopte un plan d'organisation sur la base duquel il planifie, organise, dirige, coordonne et contrôle les activités administratives et opérationnelles du corps de police. Assure la gestion des ressources humaines, financières et matérielles du Service de police. Organise et préside les réunions du comité de direction. Favorise et maintient de bonnes relations avec divers intervenants ainsi qu'avec le public.

**Principales fonctions** : assure la coordination du Service de police avec celui des incendies entre autres, face aux mesures d'urgence; élabore, discute et adopte un plan d'organisation, et approuve les directives administratives et opérationnelles; coordonne le travail des différentes unités en fonction du plan d'organisation; fournit aux instances supérieures les rapports d'activités et les statistiques pertinentes, et émet les recommandations d'usage; s'assure de la conservation des dossiers, pièces et archives dans le respect de la confidentialité; organise et préside les réunions du comité de direction.

<b>Conditions d'accès</b> Cours de formation de base dispensé par l'École nationale de police du Québec ou posséder les connaissances équivalentes; avoir complété avec succès 10 cours (durée minimale de 450 heures) en gestion policière ou en administration ou posséder une expérience exceptionnelle et des compétences reconnues dans l'administration, les opérations et les enquêtes policières	<b>Exemples d'appellations d'emploi</b> Premier responsable du Service de police, Directeur de Service de police, Directeur de la sécurité publique si ses tâches comportent celle du directeur de police et qu'il attribue plus des deux tiers de son temps à l'exercice de cette fonction
<b>Condition de pratique</b> Aucune	<b>À exclure de cet emploi</b> Directeur adjoint, Directeur de la sécurité publique si moins des deux tiers des tâches sont consacrées aux attributions d'un directeur de police
<b>Expérience généralement requise</b>	
7 années d'expérience policière, dont 2 en gestion de personnel.	

### Domaines d'activité

Non applicable

Note : La formation et l'expérience requises pour ce poste sont entérinées par un règlement (Lois et règlements concernant la police). Ce règlement ne s'applique pas au Service de police de la Communauté urbaine de Montréal. Veuillez noter la formation exigée au sein de ce service.

**CHARGÉ DE RELÈVE OU CHARGÉ D'ENQUÊTE AU CRIMINEL**  
Niveau de complexité 3

602

**Sommaire des responsabilités** : est responsable de la réalisation des opérations de la relève ou de l'enquête criminelle. Planifie, organise, dirige et contrôle les activités de l'équipe. S'assure de l'utilisation rationnelle des ressources humaines, financières et matérielles mises à sa disposition. Siège au comité de direction.

**Principales fonctions** : transmet l'information et les directives nécessaires à l'exécution des activités de la relève ou de l'équipe; assume la direction immédiate des opérations et coordonne le travail des agents ou enquêteurs sous sa responsabilité; voit à la formation, au développement et au bien-être de son personnel, évalue sa performance et s'assure que le travail est fait dans le respect des règles de discipline et de déontologie; effectue certains contrôles administratifs; s'assure que les conditions de détention sont adéquates et effectue le suivi relatif aux personnes en état d'arrestation.

<p><b>Conditions d'accès</b></p> <p>Diplôme d'études collégiales ou attestation d'études collégiales en techniques policières; réussir le programme de formation policière de base de l'École nationale de police du Québec ou l'équivalent</p> <p><b>Condition de pratique</b></p> <p>Permis d'exercice de la profession policière (obligatoire)</p>	<p><b>Exemples d'appellations d'emploi</b></p> <p>Coordonnateur des opérations. L'appellation peut être un grade. Exemple : lieutenant, capitaine... Il est à noter que le poste n'est pas associé à un grade spécifique et qu'il faut apparier uniquement selon le contenu de la tâche</p> <p><b>À exclure de cet emploi</b></p> <p>Directeur adjoint, Responsable du bureau de la division de la gendarmerie ou des enquêtes criminelles</p>			
<p align="center"><b>Expérience généralement requise</b></p> <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="text-align: center; width: 33%;">Niveau 1 Sans objet</td> <td style="text-align: center; width: 33%;">Niveau 2 Sans objet</td> <td style="text-align: center; width: 33%;">Niveau 3 (spécialiste/chef d'équipe) 5 ans</td> </tr> </table>		Niveau 1 Sans objet	Niveau 2 Sans objet	Niveau 3 (spécialiste/chef d'équipe) 5 ans
Niveau 1 Sans objet	Niveau 2 Sans objet	Niveau 3 (spécialiste/chef d'équipe) 5 ans		

**Domaines d'activité**

**1. Chargé de relève** : dirige et contrôle les patrouilleurs et les opérateurs 9-1-1 afin d'assurer la sécurité de la collectivité et surveille directement leurs interventions. Assure la continuité des opérations d'une relève à l'autre. Peut effectuer les tâches de l'agent de police.

**2. Chargé d'enquête au criminel** : dirige et contrôle les enquêteurs et le personnel de secrétariat sous sa responsabilité dans l'exécution de leur travail. En fonction des priorités d'enquêtes, distribue aux enquêteurs les enquêtes, commande le traitement approprié et dirige parfois lui-même l'opération. Peut effectuer les tâches de l'enquêteur au criminel.

Note : La formation requise pour ce poste est entérinée par un règlement (Lois et règlements concernant la police). Le poste peut être syndiqué ou non syndiqué.

**ENQUÊTEUR AU CRIMINEL**  
**Niveau de complexité 2**

**603**

**Sommaire des responsabilités** : effectue les recherches et activités nécessaires afin de solutionner les cas (crimes) qui lui sont confiés au regard des événements de nature criminelle, de procéder à l'arrestation des suspects s'il y a lieu et de les citer en justice. Effectue des tâches de prévention et joue un rôle-clé en tant que conseiller en matière d'enquête auprès des agents de police.

**Principales fonctions** : recueille et analyse des indices pour l'établissement de preuves, procède à des interrogatoires, à des perquisitions et des arrestation et décide de la détention ou de la libération du prévenu; dirige le dossier à la cour et s'assure de la présence des témoins et de présenter l'ensemble de la preuve; maintient de bonnes relations avec le public et les différents intervenants, diffuse l'information en matière criminelle et guide et conseille les policiers en matière d'enquête; participe à toute opération d'enquête pour combattre le crime.

<p><b>Conditions d'accès</b></p> <p>Diplôme d'études collégiales ou attestation d'études collégiales en techniques policières; réussir le programme de formation policière de base de l'École nationale de police du Québec (obligatoire); réussir le cours « Techniques d'enquêtes criminelles » (facultatif)</p> <p><b>Condition de pratique</b></p> <p>Permis d'exercice de la profession policière (obligatoire)</p>	<p><b>Exemples d'appellations d'emploi</b></p> <p>Enquêteur, Détective, Inspecteur, Policier aux enquêtes criminelles. L'appellation peut être un grade. Exemple : sergent-détective, lieutenant-enquêteur... Il est à noter que le poste n'est pas associé à un grade spécifique et qu'il faut apparier sur le contenu de la tâche</p> <p><b>À exclure de cet emploi</b></p> <p>Policier-enquêteur qui fait des enquêtes de nature autre que criminelle, Chef d'équipe (chargé d'enquête)</p>			
<p><b>Expérience généralement requise</b></p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="text-align: center; width: 33%;">Niveau 1 Sans objet</td> <td style="text-align: center; width: 33%;">Niveau 2 4 ans</td> <td style="text-align: center; width: 33%;">Niveau 3 (chef d'équipe) Sans objet</td> </tr> </table>		Niveau 1 Sans objet	Niveau 2 4 ans	Niveau 3 (chef d'équipe) Sans objet
Niveau 1 Sans objet	Niveau 2 4 ans	Niveau 3 (chef d'équipe) Sans objet		

**Domaines d'activité**

Non applicable

Note : La formation requise pour ce poste est entérinée par un règlement (Lois et règlements concernant la police).

**AGENT DE POLICE**  
**Niveau de complexité 2**

604

**Sommaire des responsabilités** : en se conformant aux instructions reçues de son supérieur au début de sa relève, patrouille de façon stratégique le secteur qui lui est assigné et répond aux appels du Service en vue du maintien de la paix, de l'ordre et de la sécurité publique et prend les mesures qui s'imposent. Préviend le crime et les accidents de la circulation, applique les lois et règlements et effectue certaines tâches administratives.

**Principales fonctions** : patrouille son secteur en portant une attention particulière aux endroits névralgiques du secteur; reçoit les appels du Service qui lui sont transmis et effectue les interventions demandées et prend les mesures qui s'imposent selon les politiques et procédures en vigueur; procède à certaines enquêtes de nature non criminelle, rédige les rapports prescrits et recommande la poursuite ou la fermeture de l'enquête; effectue diverses interventions sur le réseau routier (radar, ivressomètre...) et intervient rapidement lors d'accidents ou autres situations d'urgence; Maintient de bonnes relations avec la population et les différents intervenants et participe à des activités de prévention; effectue certaines tâches administratives : rédige des rapports, tient à jour un carnet de poche aux fins de témoignage à la cour lorsque requis, etc.; le policier-pompier cumule les fonctions du pompier.

<p><b>Conditions d'accès</b></p> <p>Diplôme d'études collégiales ou attestation d'études collégiales en techniques policières; réussir le programme de formation policière de base de l'École nationale de police du Québec</p> <p><b>Condition de pratique</b></p> <p>Permis d'exercice de la profession policière (obligatoire)</p>	<p><b>Exemples d'appellations d'emploi</b></p> <p>Policier, Policier-patrouilleur, Constable, Agent, Policier-pompier</p> <p><b>À exclure de cet emploi</b></p> <p>Enquêteur (celui qui effectue spécifiquement des enquêtes criminelles), Chef d'équipe (chargé de relève), Policier recrue</p>			
<p align="center"><b>Expérience généralement requise</b></p> <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="text-align: center; width: 33%;">Niveau 1 Sans objet</td> <td style="text-align: center; width: 33%;">Niveau 2 1 an</td> <td style="text-align: center; width: 33%;">Niveau 3 (chef d'équipe) Sans objet</td> </tr> </table>		Niveau 1 Sans objet	Niveau 2 1 an	Niveau 3 (chef d'équipe) Sans objet
Niveau 1 Sans objet	Niveau 2 1 an	Niveau 3 (chef d'équipe) Sans objet		

**Domaines d'activité**

Non applicable

Note : La formation requise pour ce poste est entérinée par un règlement (Lois et règlements concernant la police).

# Emplois de pompiers

---

## PREMIER RESPONSABLE DU SERVICE DES INCENDIES : TEMPS PLEIN

701

### Niveau de complexité 3

**Sommaire des responsabilités** : dans le but de prévenir les pertes de vie et de minimiser les pertes matérielles attribuables à l'incendie ou autre sinistre, planifie, organise, dirige, coordonne et contrôle les activités relatives à la prévention et aux opérations de protection contre les incendies dans les limites du territoire desservi. Assure une coordination des activités relatives à la défense civile. Planifie, organise, dirige et contrôle les ressources humaines, financières et matérielles de son service. Informe le public et les instances supérieures de tout sujet les concernant.

**Principales fonctions** : planifie, détermine et applique les orientations stratégiques, plans d'action, programmes d'inspection, de prévention des incendies et de mesures d'urgence; s'assure de l'entraînement et du perfectionnement de son personnel; est responsable des enquêtes menées par son service; veille à ce que les citoyens soient informés en matière de prévention des incendies, est le représentant principal auprès des médias et répond aux demandes d'information émanant du public; fournit aux instances supérieures les différents rapports demandés; émet des recommandations quant à l'évolution de son service.

<b>Conditions d'accès</b> Être pompier de formation; diplôme d'études collégiales ou attestation d'études collégiales en sécurité incendie, option « gestion » ou l'équivalent	<b>Exemples d'appellations d'emploi</b> Directeur du Service des incendies ou en prévention incendies
<b>Condition de pratique</b> Détenir un permis de conduire de classe 4-A (obligatoire)	<b>À exclure de cet emploi</b> Directeur de la sécurité publique, Chef de district ou de division, Directeur adjoint, Responsable d'une caserne
<b>Expérience généralement requise</b>	
10 ans comme pompier, dont 5 en tant qu'officier.	

### Domaines d'activité

Non applicable

**RESPONSABLE D'UNE RELÈVE EN CASERNE : TEMPS PLEIN**  
**Niveau de complexité 3**

702

**Sommaire des responsabilités** : dans le but de prévenir les pertes de vie et de minimiser les pertes matérielles attribuables à l'incendie ou autre sinistre, dirige, supervise, coordonne et contrôle le travail du personnel affecté à sa relève (équipe), notamment les interventions d'urgence, l'entretien des locaux et les périodes d'entraînement. Est responsable de la diffusion, de l'application et du contrôle des politiques et procédés du Service. Effectue certaines tâches administratives.

**Principales fonctions** : gère l'ensemble des activités d'une relève de pompiers et les dossiers personnels de ceux-ci, prépare et donne la formation continue en caserne et les périodes d'entraînement, et administre et/ou recommande le premier niveau de mesures disciplinaires; prend connaissance des politiques et procédés du Service; les diffuse, en assure l'application et le contrôle; dirige, supervise, coordonne et contrôle les interventions d'urgence; s'assure de l'entretien général des locaux, des véhicules et de l'équipement; vérifie ou rédige différents rapports et compile des statistiques; collabore à la préparation et à la diffusion d'activités de prévention et d'éducation du public; effectue des visites de prévention; cumule avec cela les fonctions de pompier.

<p><b>Conditions d'accès</b></p> <p>Réussir les cours du profil « Gérer l'intervention » du programme des gestionnaires en sécurité incendie (obligatoire)</p> <p><b>Condition de pratique</b></p> <p>Détenir un permis de conduire de classe 4-A (obligatoire)</p>	<p><b>Exemples d'appellations d'emploi</b></p> <p>Chargé de relève Service des incendies, Chef d'équipe.</p> <p>L'appellation peut être un grade. Exemple : lieutenant, capitaine... Il est à noter que le poste n'est pas associé à un grade spécifique et qu'il faut apparier uniquement selon le contenu de la tâche</p> <p><b>À exclure de cet emploi</b></p> <p>Chargé de relève qui est policier-pompier, Responsable d'une relève en caserne à temps partiel</p>			
<p align="center"><b>Expérience généralement requise</b></p> <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="text-align: center; width: 33%;">Niveau 1 Sans objet</td> <td style="text-align: center; width: 33%;">Niveau 2 Sans objet</td> <td style="text-align: center; width: 33%;">Niveau 3 (chef d'équipe) 5 ans</td> </tr> </table>		Niveau 1 Sans objet	Niveau 2 Sans objet	Niveau 3 (chef d'équipe) 5 ans
Niveau 1 Sans objet	Niveau 2 Sans objet	Niveau 3 (chef d'équipe) 5 ans		

**Domaines d'activité**

Non applicable

Note : Faire l'appariement en se basant sur le contenu. La formation est exigée en vertu d'un règlement adopté récemment et les officiers ont jusqu'en septembre 2003 pour s'y conformer. Le poste peut être syndiqué ou non syndiqué.

**RESPONSABLE D'UNE RELÈVE EN CASERNE : TEMPS PARTIEL**  
**Niveau de complexité 3**

703

**Sommaire des responsabilités** : dans le but de prévenir les pertes de vie et de minimiser les pertes matérielles attribuables à l'incendie ou autre sinistre, dirige, supervise, coordonne et contrôle le travail du personnel affecté à sa relève (équipe), notamment les interventions d'urgence, l'entretien des locaux et les périodes d'entraînement. Est responsable de la diffusion, de l'application et du contrôle des politiques et procédés du Service. Effectue certaines tâches administratives.

**Principales fonctions** : elles sont les mêmes que celles du premier responsable d'une équipe en caserne à temps plein; la distinction entre les tâches est que le premier responsable d'une équipe en caserne à temps partiel consacre généralement plus de temps aux activités de formation et de garde en caserne.

<p><b>Conditions d'accès</b></p> <p>Aucune; réussir les cours du profil « Gérer l'intervention » du programme des gestionnaires en sécurité incendie (recommandé) (voir note)</p> <p><b>Condition de pratique</b></p> <p>Détenir un permis de conduire de classe 4-A (obligatoire)</p>	<p><b>Exemples d'appellations d'emploi</b></p> <p>Chargé de relève à temps partie - Service des incendies, Chef d'équipe à temps partiel. L'appellation peut être un grade. Exemple : lieutenant, capitaine... Il est à noter que le poste n'est pas associé à un grade spécifique et qu'il faut apparier uniquement selon le contenu de la tâche</p> <p><b>À exclure de cet emploi</b></p> <p>Chargé de relève qui est policier-pompier</p>			
<p align="center"><b>Expérience généralement requise</b></p> <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="text-align: center; width: 33%;">Niveau 1 Sans objet</td> <td style="text-align: center; width: 33%;">Niveau 2 Sans objet</td> <td style="text-align: center; width: 33%;">Niveau 3 (chef d'équipe) 5 ans</td> </tr> </table>		Niveau 1 Sans objet	Niveau 2 Sans objet	Niveau 3 (chef d'équipe) 5 ans
Niveau 1 Sans objet	Niveau 2 Sans objet	Niveau 3 (chef d'équipe) 5 ans		

**Domaines d'activité**

Non applicable

Note : Pour être appariable, le poste de « responsable d'une relève en caserne : temps partiel » doit être régulier, c'est-à-dire avoir un lien d'emploi continu. L'emploi « temps partiel » fait référence à une semaine de travail de **moins de 30 heures**. La CSST peut intervenir dans certaines municipalités locales afin d'exiger que le programme de formation recommandé soit complété avec succès par leurs pompiers. Le poste peut être syndiqué ou non syndiqué.

**POMPIER RÉGULIER À TEMPS PLEIN**  
**Niveau de complexité 2**

704

**Sommaire des responsabilités** : dans le but de prévenir les pertes de vie et de minimiser les pertes matérielles attribuables à l'incendie ou autre sinistre et sous la supervision d'un officier, il participe aux activités de prévention et d'éducation du public et aux activités reliées à l'extinction des incendies, à la protection et aux sauvetages des vies et des biens. Collabore activement aux travaux d'entretien de la caserne et des équipements ainsi qu'aux activités de formation.

**Principales fonctions** : reçoit les appels de secours et y répond en prenant toutes les mesures nécessaires afin de procéder au sauvetage des personnes et minimiser les dommages matériels; participe à l'élaboration de différents plans d'intervention; participe aux activités de formation ainsi qu'aux activités de prévention et d'éducation du public et effectue des visites de prévention; procède à divers recensements (immeubles vacants, personnes à mobilité réduite, matières dangereuses, etc.); rédige les rapports et formulaires exigés.

<p><b>Conditions d'accès</b></p> <p>Diplôme d'études professionnelles en sécurité incendie donné par l'entremise du Centre de formation en sécurité incendie (obligatoire) (voir note)</p> <p><b>Condition de pratique</b></p> <p>Détenir un permis de conduire de classe 4-A (obligatoire)</p>	<p><b>Exemples d'appellations d'emploi</b></p> <p>Pompier, Pompier à temps plein, Pompier à l'opération, Pompier permanent</p> <p><b>À exclure de cet emploi</b></p> <p>Chef d'équipe, <b>Pompier recrue</b>, Pompier temporaire ou surnuméraire, Pompier volontaire, Policier-pompier, Pompier à temps partiel</p>			
<p align="center"><b>Expérience généralement requise</b></p> <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="text-align: center; width: 33%;">Niveau 1 Sans objet</td> <td style="text-align: center; width: 33%;">Niveau 2 1 an</td> <td style="text-align: center; width: 33%;">Niveau 3 (chef d'équipe) Sans objet</td> </tr> </table>		Niveau 1 Sans objet	Niveau 2 1 an	Niveau 3 (chef d'équipe) Sans objet
Niveau 1 Sans objet	Niveau 2 1 an	Niveau 3 (chef d'équipe) Sans objet		

**Domaines d'activité**

Non applicable

Note : La formation est exigée en vertu d'un règlement adopté récemment et est valable pour les pompiers engagés après le 17 septembre 1998. Ceux embauchés avant cette date doivent se retrouver sur une liste d'admissibilité.

**POMPIER RÉGULIER À TEMPS PARTIEL**  
**Niveau de complexité 2**

705

**Sommaire des responsabilités** : dans le but de prévenir les pertes de vie et de minimiser les pertes matérielles attribuables à l'incendie ou autre sinistre et sous la supervision d'un officier, il participe aux activités de prévention et d'éducation du public et aux activités reliées à l'extinction des incendies, à la protection et aux sauvetages des vies et des biens. Collabore activement aux travaux d'entretien de la caserne et des équipements ainsi qu'aux activités de formation.

**Principales fonctions** : elles sont les mêmes que celles du pompier régulier à temps plein. La distinction entre les tâches est que le pompier régulier à temps partiel consacre généralement plus de temps aux activités de formation et de garde en caserne.

<p><b>Conditions d'accès</b></p> <p>Aucune; réussir les cours du niveau 1 du diplôme d'études professionnelles en sécurité incendie (recommandé) (voir note)</p> <p><b>Condition de pratique</b></p> <p>Détenir un permis de conduire de classe 4-A (obligatoire)</p>	<p><b>Exemples d'appellations d'emploi</b></p> <p>Pompier, Pompier à temps partiel, Pompier permanent à temps partiel</p> <p><b>À exclure de cet emploi</b></p> <p>Pompier régulier à temps plein, <b>Pompier recrue</b>, Pompier temporaire ou surnuméraire, Pompier volontaire, Policier-pompier et tout pompier à temps partiel uniquement appelé en renfort ou en soutien, qui n'a donc pas d'horaire régulier</p>			
<p align="center"><b>Expérience généralement requise</b></p> <table border="0" style="width:100%"> <tr> <td style="text-align:center">Niveau 1 Sans objet</td> <td style="text-align:center">Niveau 2 1 an</td> <td style="text-align:center">Niveau 3 (chef d'équipe) Sans objet</td> </tr> </table>		Niveau 1 Sans objet	Niveau 2 1 an	Niveau 3 (chef d'équipe) Sans objet
Niveau 1 Sans objet	Niveau 2 1 an	Niveau 3 (chef d'équipe) Sans objet		

**Domaines d'activité**

Non applicable

Note : Pour être appariable, le poste de « pompier régulier à temps partiel » doit être régulier, c'est-à-dire avoir un lien d'emploi continu. L'emploi « temps partiel » fait référence à une semaine de travail de **moins de 30 heures**. La CSST peut intervenir dans certaines municipalités locales afin d'exiger que le programme de formation recommandé soit complété avec succès par leurs pompiers.

**Liste des établissements enquêtés  
ayant répondu aux volets  
salaire et avantages sociaux  
(avec population et code géographique)**

<b>Code géographique</b>	<b>Municipalités</b>	<b>Population desservie</b>
AR660	Communauté urbaine de Montréal	1 837 072
66025	Montréal	1 052 105
65005	Laval	352 402
23025	Québec	170 500
58030	Longueuil	132 385
81015	Gatineau	104 142
66020	Montréal-Nord	85 077
56083	Saint-Jean-Iberville	81 339
58020	Saint-Hubert	79 563
66075	Saint-Laurent	78 509
43025	Sherbrooke	76 585
66040	Lasalle	74 952
23005	Beauport	73 691
23060	Sainte-Foy	73 472
66015	Saint-Léonard	73 295
23030	Charlesbourg	71 032
58005	Brossard	66 987
81020	Hull	65 248
66035	Verdun	62 484
94050	Chicoutimi	62 048
94070	Jonquière	56 068
60015	Repentigny	56 042
66130	Pierrefonds	55 905


<b>Code géographique</b>	<b>Municipalités</b>	<b>Population desservie</b>
66140	Dollard-des-Ormeaux	49 006
37065	Trois-Rivières	48 155
49057	Drummondville	47 019
47015	Granby	45 556
64010	Terrebonne	44 390
67050	Châteauguay	42 097
24020	Lévis	41 574
72005	Saint-Eustache	41 295
66057	Lachine	41 122
39062	Victoriaville	39 828
54045	Saint-Hyacinthe	39 428
66010	Anjou	38 715
59005	Boucherville	37 488
73015	Blainville	37 111
81025	Aylmer	36 535
53052	Sorel-Tracy	34 835
37055	Cap-de-la-Madeleine	32 786
10045	Rimouski	31 614
93042	Alma	30 601
64015	Mascouche	29 871
66055	Côte-Saint-Luc	29 601
86033	Rouyn-Noranda	29 588
66095	Pointe-Claire	29 365
74005	Mirabel	28 010

<b>Code géographique</b>	<b>Municipalités</b>	<b>Population desservie</b>
59010	Sainte-Julie	27 670
73005	Boisbriand	27 473
70045	Salaberry-de-Valleyfield	26 468
73010	Sainte-Thérèse	24 603
57015	Saint-Bruno-de-Montarville	24 528
37070	Trois-Rivières-Ouest	24 248
97010	Sept-Îles	24 235
96020	Baie-Comeau	24 201
89005	Val-d'Or	23 691
67035	Saint-Constant	23 270
64005	Lachenaie	22 753
66065	Outremont	22 238
29075	Saint-Georges	21 888
58010	Saint-Lambert	21 805
23050	Val-Bélair	21 702
57005	Chambly	20 938
59020	Varenes	20 720
66100	Kirkland	20 679
71083	Vaudreuil-Dorion	20 650
94040	La Baie	20 505
66030	Westmount	20 253
57040	Beloeil	19 655
67015	La Prairie	19 482
66105	Beaconsfield	19 045

<b>Code géographique</b>	<b>Municipalités</b>	<b>Population desservie</b>
43030	Rock Forest	18 795
66070	Mont-Royal	18 572
60010	Le Gardeur	18 123
12072	Rivière-du-Loup	18 065
61025	Joliette	18 004
36028	Shawinigan	17 868
58015	Greenfield Park	17 761
25020	Saint-Jean-Chrysostome	17 616
72010	Deux-Montagnes	17 578
66085	Dorval	17 522
25043	Saint-Nicolas	17 218
43020	Fleurimont	17 062
31087	Thetford Mines	16 878
64020	La Plaine	16 514
23055	L'Ancienne-Lorette	16 297
67030	Sainte-Catherine	16 206
23070	Saint-Augustin-de-Desmaures	16 118
60028	L'Assomption	16 051
3005	Gaspé	15 753
92022	Dolbeau-Mistassini	15 100
45070	Magog	14 987
57035	Mont-Saint-Hilaire	14 710
66150	L'Île-Bizard	14 278

<b>Code géographique</b>	<b>Municipalités</b>	<b>Population desservie</b>
71105	Saint-Lazare	13 953
73020	Rosemère	13 940
23065	Cap-Rouge	13 785
23045	Loretteville	13 753
36055	Grand-Mère	13 594
88055	Amos	13 475
73035	Sainte-Anne-des-Plaines	13 346
67020	Candiac	12 969
63048	Saint-Lin-Laurentides	12 893
57020	Saint-Basile-le-Grand	12 748
46080	Cowansville	12 171
18050	Montmagny	12 029
8055	Matane	11 862
47020	Granby	11 781
36035	Shawinigan-Sud	11 779
23020	Sillery	11 706
26030	Sainte-Marie	11 704
90007	La Tuque	11 687
81005	Buckingham	11 673
52007	Lavaltrie	11 345
91025	Roberval	11 292
76020	Lachute	11 247
23010	Vanier	11 239

<b>Code géographique</b>	<b>Municipalités</b>	<b>Population desservie</b>
38010	Bécancour	11 195
25025	Saint-Romuald	10 953
91042	Saint-Félicien	10 887
61035	Saint-Charles-Borromée	10 731
23035	Saint-Émile	10 694
25030	Charny	10 689
49035	Saint-Nicéphore	10 264
71070	Pincourt	10 155
77022	Sainte-Adèle	10 126
81010	Masson-Angers	10 054

 Établissements complétés en 2002-2003

**Liste des établissements enquêtés  
ayant répondu uniquement  
au volet salaire  
(avec population et code géographique)**

---

<b>Code géographique</b>	<b>Municipalités</b>	<b>Population desservie</b>
AR230	Communauté urbaine de Québec	513 053
75015	Saint-Jérôme	25 003
75010	Bellefeuille	14 237
75020	Saint-Antoine	11 708

---